

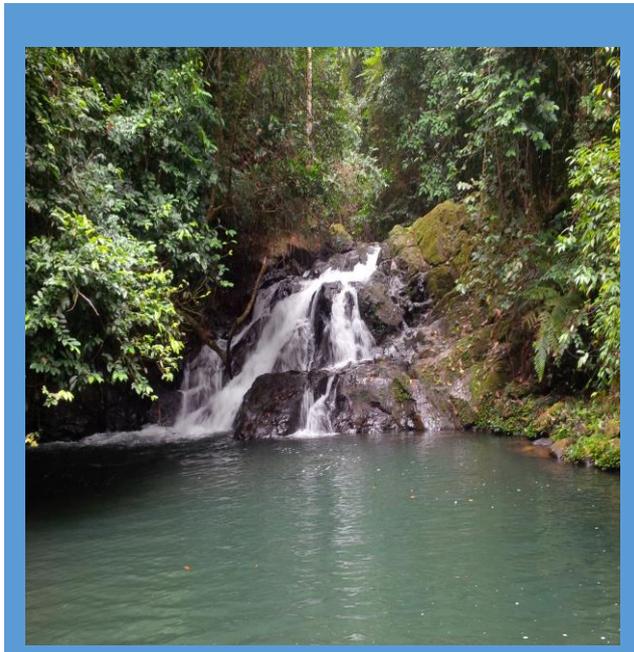
REPUBLIQUE GABONAISE

Union – Travail – Justice



**Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement,
Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres**

SIXIEME RAPPORT NATIONAL SUR LA BIODIVERSITE



**MINISTERE DES EAUX, DES FORETS, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT,
CHARGE DU PLAN CLIMAT ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES
SIXIEME RAPPORT NATIONAL SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE
DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE**
boulevard Triomphal Omar BONGO, rue NKOGHE EDOU, n°775, B.P. 3903 Libreville, Téléphone 00241 01763905/0176611

Libreville, 18 Novembre 2019



RENSEIGNEMENTS SUR LA PARTIE PRESENTANT LE RAPPORT

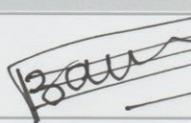
Partie contractante	GABON
CORRESPONDANT NATIONAL	
nom complet de l'organisme	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature
Nom et fonction du chargé de liaison	Emmanuel BAYANI NGOYI
Adresse postale	BP : 3903 Libreville
Téléphone	(00) 241 01 72 27 00 / 01 76 61 82
Fax	
Courriel	scoutgabon@yahoo.fr / e.bayani1968@gmail.com
REMISE DU RAPPORT	
Signature de l'administrateur chargé de la présentation du rapport national	
Date d'envoi	Le 18 Novembre 2019



TABLE DES MATIERES

RESUME.....	8
METHODOLOGIE.....	14
PARTIE I. INFORMATIONS SUR LES OBJECTIFS POURSUIVIS AU NIVEAU NATIONAL.....	16
PARTIE II. MESURES DE MISE EN ŒUVRE PRISES, ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ, OBSTACLES ET BESOINS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES CONNEXES POUR POUVOIR ATTEINDRE LES OBJECTIFS NATIONAUX.....	71
PARTIE III. ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DE CHAQUE OBJECTIF NATIONAL.....	75
PARTIE IV. DESCRIPTION DE LA CONTRIBUTION NATIONALE A LA REALISATION DE CHAQUE OBJECTIF D'AICHI POUR LA BIODIVERSITE MONDIALE.....	122
PARTIE V. DESCRIPTION DE LA CONTRIBUTION NATIONALE A LA REALISATION DES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES.....	140
PARTIE VI. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LA CONTRIBUTION DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTES LOCALES.....	157
PARTIE VII. MISE A JOUR DU PROFIL DES PAYS EN MATIERE DE BIODIVERSITE.....	159

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Espèces des plantes mises en défens	129
Figure 2 : Espèces intégralement protégées	130
Figure 3 : Résumé des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi	135
Figure 4 : Relation Biodiversité et objectifs du développement durable	138
Figure 5 : Services écosystémiques	163
Figure 6 : Evolution annuelle de la production par type de pêche au Gabon	166

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sites RAMSAR du Gabon	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 2 : Correspondance entre les textes juridiques et les objectifs nationaux	73
Tableau 3 : Lien entre objectifs nationaux biodiversité et la stratégie des plantes	142

ACRONYMES

AAP	African Adaptation Program (Programme d'Adaptation pour l'Afrique)
AFD	Agence Française de Développement
AFIG	Atlas Forestier Interactif du Gabon
ANC	Autorité Nationale Compétente
ANPN	Agence Nationale des Parcs Nationaux
APA	Accès aux ressources génétiques et Partage juste et équitable des Avantages liés à leur utilisation
BAD	Banque Africaine de Développement
BCH	<i>Biosafety Clearing-House</i> (Centre d'Echange d'Information sur la Prévention des Risques Biotechnologiques)
CAFI	Central Africa Forest Initiative (Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale)
CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CENAREST	Centre National de Recherche Scientifique et Technologique
CIPT	Connaissances Innovations et Pratiques Traditionnelles
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CdP/CoP	Conférence des Parties / <i>Conference of the Parties</i>
CENAREST	Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
CHM	<i>Clearing-House Mechanism</i> (Centre d'Echange de la Convention sur la Diversité Biologique)
CITES	<i>Convention on International Trade in Endangered Species of wild fauna and flora</i> (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées)
CMS	<i>Convention on the Conservation of Migratory Species of wild animals</i> (Convention de Bonn sur les espèces migratrices)
CNUCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DGPA	Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture
DGEPN	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
ENEF	Ecole Nationale des Eaux et Forêts
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FLSH	Faculté des Lettres et Sciences Humaines
FSC	Forest Stewardship Council (Conseil pour le soutien de la forêt)
GBIF	Global Biodiversity Information Facility (Système mondial d'information sur la Biodiversité)
GFW	Global Forest Watch (Observatoire mondial des forêts)
HNG	Hérbier National du Gabon
HVC	Haute Valeur de Conservation
INSAB	Institut National de Sciences Agronomiques et Biotechnologiques

INSG	Institut National de Science et de Gestion
IPHAMETRA	Institut de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelle
IRAF	Institut de Recherches Agronomiques et Forestières
IRET	Institut de Recherche en Ecologie Tropicale
IRSH	Institut de Recherche en Sciences Humaines
IRT	Institut de Recherche Technologique
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
ODD	Objectif de Développement Durable
OIBT	Organisation International des Bois Tropicaux
PAF	Plan d'Aménagement Forestier
PAFC	Pan-African Forest Certification (Programme Africain de la Certification Forestière)
PAZH	Projet d'Appui à la gestion durable des Zones Humides
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGPN	Plan de Gestion des Parcs Nationaux
PNAT	Plan National d'Affectation de Terres
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSE	Paiement des Services Environnementaux
RSPO	Roundtable Sustainable Palm Oil (Table Ronde pour l'huile de Palme Durable-système de certification de l'huile de palme)
REDD+	Réduction des émissions liées à la Dégradation et la Déforestation
RSE	Responsabilité Sociétale et Environnementale des Entreprises
SEP	Sud Experts Plantes
SEP2D	Sud Experts Plantes pour Développement Durable
SMCP	Stratégie Mondiale de Conservation des Plantes
SNPA – DB	Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNOPS	United Nations Office for Project Services (Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets)
UOB	Université Omar Bongo
USTM	Université des Sciences et Techniques de Masuku

RESUME

Le Gabon est situé de part et d'autre de l'équateur en Afrique centrale avec une façade maritime de 800 km. Il est situé entre 3° et 4° de latitude Sud et 9° et 14°30 de longitude Est. Il est limité au Nord par le Cameroun et la Guinée Equatoriale, à l'Est et au Sud par le Congo-Brazzaville et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

Sur le plan démographique, le Gabon demeure un pays sous peuplé. En effet, le recensement général de la population de 2013 dénombre 1.800.000 d'habitants. L'observation de la pyramide des âges montre que la population du Gabon est jeune : les moins de 25 ans représente plus de 52% de la population.

Le pays comprend neuf provinces et occupe une superficie terrestre totale de 267 667 km². Le relief n'est pas uniforme ; il est caractérisé par des escarpements des Monts de Cristal au nord et des Monts Doudou et du Massif de Chaillu au sud. L'altitude moyenne est de 800 m et quelques sommets dépassent 1.000 m. De par sa situation dans le courant de Benguela et équatorial, le Gabon présente un climat généralement chaud et humide tout au long de l'année et comprend quatre saisons qui se succèdent dans l'année:

- une « petite saison sèche » mi-décembre à mi-mars ;
- une « grande saison des pluies » de mi-mars à mi-juin ;
- une « grande saison sèche » de mi-juin à mi-septembre ;
- une « petite saison des pluies » mi-septembre à mi-décembre.

La forêt gabonaise est une forêt dense et humide sempervirente de basse et moyenne altitude appartenant à la région phytogéographique Congo-guinéenne du vaste empire Africano-malgache et se rattache au domaine Camerouno-gabonais.

Le pays est généralement subdivisé en quatre milieux naturels:

- Les forêts de terre ferme qui couvrent environ 76% du territoire, le taux le plus élevé de toute l'Afrique ;

- Les forêts inondées principalement situées dans la partie inférieure du cours de l'Ogooué et au nord-est du pays, à la frontière du Congo ;
- Les mangroves localisées essentiellement dans les estuaires du nord du littoral ;
- Les savanes que l'on trouve le long du littoral, au centre du pays et surtout dans les régions du sud-est (plateaux Batéké) et sud-ouest (vallée de la Nyanga et de la Ngounié).

En matière de conservation, le pays abrite plusieurs espèces de faune et de flore.

S'agissant de la faune, sans être exhaustif, on peut citer les espèces emblématiques telles que les gorilles (*Gorilla gorilla*), chimpanzés (*Pan troglodytes*) et éléphants (*Loxodonta africana*) dont les populations sont importantes. On trouve en général près de 150 espèces de mammifères, 630 espèces d'oiseaux, 65 espèces de reptiles et 100 espèces d'amphibiens. L'inventaire non exhaustif de la biodiversité ichthyologique des eaux douces gabonaises estime entre 297 espèces et 380 espèces de poissons. Parmi les espèces identifiées, 4 semblent être endémiques et incluent un nouveau genre d'*Ivindomyrus* découvert dans le fleuve Ivindo. La faune ichthyologique marine est estimée à 510 espèces. La faune de cétacés compte 15 espèces : 6 espèces de mysticètes et 9 espèces d'odontocètes (cachalots et dauphins). Le dauphin à bosse (*Sousa teuszii*) espèce endémique, et le grand dauphin (*Tursiops truncatus*) sont considérées comme les espèces les plus menacées par le développement côtier, la pêche côtière et l'exploitation pétrolière.

En ce qui concerne la flore, on estime à environ 6 000 à 8 000 espèces. Il est vraiment difficile d'avoir une estimation précise du nombre total d'espèces végétales présentes au Gabon. Il est à signaler que 1900 espèces ont été décrites dans la Flore du Gabon en 1988 avec un taux d'endémisme de 20%. Récemment la check-list des plantes vasculaires, basée sur des données relatives à plus de 65 000 spécimens d'herbier, a recensé 4 170 espèces de plantes vasculaires dont 82 ont été introduites. Parmi les espèces de plantes connues à ce jour, un groupe de plantes herbacées vivant à terre en forêt et sur les parois rocheuses et les troncs d'arbres, les *Begonia*, a été étudié en détail. Ainsi, des 121 espèces de *Begonia* africains, on en trouve 50 au Gabon dont 16 sont endémiques. De ces données sur les *Begonia* le botaniste hollandais Marc Sosef a admis trois refuges au Gabon : les Monts de Cristal, le Massif du Chaillu et les Monts Doudou. Ces trois refuges constituent les centres d'endémicité et correspondent à des présumés sites du pléistocène. C'est également dans ces refuges que la flore est la plus riche en genres et espèces de tout le massif forestier guinéo-congolais et surtout les centres de diversité et de spéciation pour les *Begonia*.

La forêt gabonaise abrite plus de 400 essences ligneuses exploitables dont seulement 13% sont connues des utilisateurs et 3% régulièrement exploitées, au premier rang desquels, l'okoumé. Plus du tiers de la forêt gabonaise demeure à l'état primaire, avec un taux de déforestation inférieur à 1 % par an.

Les mangroves couvrent une superficie de 3950 km². Les plus importantes sont situées dans la baie de la Mondah (35 000 ha), l'estuaire du Komo (85 000 ha) et le delta de l'Ogooué (80 000 ha). Des superficies plus petites existent dans les lagunes Fernand-Vaz, Iguela, Ngové, Ndogo et Banio.

Le Gabon est un pays bien arrosé avec plus de 2000 mm d'eau par an. De même il possède un réseau hydrographique dense de plus de 10.000 km² drainé par le bassin de l'Ogooué.

L'Ogooué est le fleuve le plus important car il charrie plus de 72% du territoire avec ses affluents (la Ngounié, l'Ivindo et la Lolo). Les autres fleuves importants constituant le bassin côtier sont : le Komo, la Nyanga, le Woleu et le Ntem.

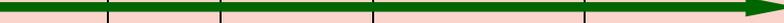
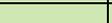
Le Gabon comporte une façade maritime d'environ 800 km, un plateau continental de près de 40 600 km² de surface et une Zone Economique Exclusive (ZEE) d'environ 213 000 km².

Le pays a souscrit au plan stratégique biodiversité 2011-2020 et aux Objectifs d'Aichi. La vision de la Stratégie nationale révisée sur la diversité biologique se décline comme suit : «A l'horizon 2025, le Gabon s'engage à conserver, à utiliser durablement et à valoriser les ressources biologiques ainsi qu'à mener des actions de réhabilitation des écosystèmes dégradés en vue de soutenir le fonctionnement des écosystèmes, de maintenir les services écosystémiques, de garantir un partage juste et équitable des avantages socio-économiques et écologiques issus des ressources biologiques, et de promouvoir le développement des capacités humaines, juridiques et institutionnelles». La mission de ladite Stratégie est la suivante «Prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent à fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité biologique, et contribuant au bien-être humain et à la réduction de la pauvreté au Gabon. La mise en œuvre de cette stratégie passe entre autres par l'atteinte de 24 objectifs nationaux élaborés sur la base des objectifs d'Aichi qui sont au nombre de 20 repartis entre les cinq buts stratégiques. Ces cinq buts se déclinent de façon suivante : pour le but stratégique A : gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans l'ensemble des programmes du gouvernement et de la société (les objectifs visés sont : 1, 2, 3 et 4).

Pour le but stratégique B : réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable (les objectifs visés sont : 5, 6, 7 et 9). Pour le but stratégique C : améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique (les objectifs visés sont : 11, 12 et 13).

Pour le but stratégique D: renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes (les objectifs sont : 14, 15 et 16). Pour le but stratégique E : renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités (les objectifs sont : 17, 18, 19 et 20).

Le sixième rapport national fait le point de l'état de la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi au Gabon. Il ressort de l'évaluation de chaque Objectif d'Aichi, que le niveau de mise en œuvre est peu satisfaisant tel qu'illustré par le tableau ci-dessous. Cela est essentiellement dû à l'insuffisance des ressources humaines, des moyens financiers, techniques et matériels. Pour pallier ces contraintes, des efforts devraient être fournis à l'échelle nationale avec le concours des partenaires techniques et financiers.

But Stratégique	Cible	Élément de cible	Objectif éloigné	Inconnu	Aucun changement	Progrès accomplis mais trop lents	Objectif en voie d'atteinte	Objectif dépassé	
A. Gérer les causes sous-jacentes		Sensibilisation accrue à la diversité biologique							
		Intégration des valeurs de la biodiversité dans la planification et les comptes nationaux							
		Mesures d'incitations							
		Production et consommation durables							
B. Réduire les pressions directes		Réduction ou ralentissement de moitié de l'appauvrissement des d'habitats							
		Gestion durable des ressources halieutiques							
		Agriculture, aquaculture et foresterie durables							
		Réduction de la pollution							
		Contrôle des espèces exotiques envahissantes							
		Réduction des pressions sur les récifs coralliens et des écosystèmes vulnérables au changement climatique							
C. Améliorer l'état de la biodiversité		Conservation de 10 % des zones marines et 17 % des zones terrestres							
		Prévention des risques d'extinction et amélioration de l'état de conservation des espèces menacées							
		Préservation de la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage, des espèces sauvages							

		apparentées, des espèces utiles et réduction de l'érosion génétique						
D. Renforcer les avantages pour tous		Restauration des services écosystémiques et prise en compte des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et d'autres groupes						
		Résilience et restauration des écosystèmes						
		Protocole de Nagoya est en vigueur et opérationnel						
E. Renforcer la mise en œuvre		Elaboration, mise à jour, adoption et mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité						
		Respect, intégration, utilisation coutumière des savoirs autochtones et locaux et participation des communautés autochtones et locales						
		Amélioration, partage et application des connaissances scientifiques sur la biodiversité						
		Augmentation des ressources financières mobilisées pour le Plan stratégique						

METHODOLOGIE

L'élaboration du sixième rapport national de la Convention sur la diversité biologique (CDB) par le Gabon, fait partie de ses engagements depuis la ratification de cette Convention le 14 mars 1997.

L'élaboration du présent rapport national a été ponctuée par les étapes suivantes :

1. La conclusion d'un mémorandum d'accord entre le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Ministère en charge de l'environnement, pour la mise à disposition de la subvention destinée à la préparation dudit rapport ;
2. La mise en place d'une équipe de coordination de la préparation du rapport ;
3. Le recrutement des experts et la constitution de 5 groupes d'experts nationaux indépendants de différents profils, ayant une bonne et longue expérience dans le domaine de la préparation des rapports nationaux et qui ont traité les parties suivantes des lignes directrices :
 - i) Groupe d'experts 1 : Parties I, II et III : Informations sur les objectifs poursuivis au niveau national, les mesures de mise en œuvre prises, évaluation de leur efficacité, obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux ; évaluation des progrès réalisés dans la poursuite de chaque objectif national ;
 - ii) Groupe d'experts 2. Partie IV : Description de la contribution nationale à la réalisation de chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité ;
 - iii) Groupe d'experts 3. Partie V : Description de la contribution nationale à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes ;
 - iv) Groupe d'experts 4. Partie VI : Informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ;
 - v) Groupe d'experts 5. Partie VII. Mise à jour du profil du pays en matière de biodiversité.
4. L'organisation d'une session technique de formation, de diffusion et d'appropriation des lignes directrices de présentation du sixième rapport national, par la coordination pour les groupes d'experts ;
5. La signature de contrats de prestation de service avec les chefs des groupes d'experts sur la base de termes de références clairement établis ;
6. La collecte des données et la consultation des parties prenantes (institutions étatiques en charge de l'environnement, de la pêche, des collectivités locales, des mines, de l'agriculture ; institutions de recherche scientifique et technique ; points focaux nationaux des accords multilatéraux en matière d'environnement ; programmes et projets de développement ; société civile (ONG, élus locaux) ; secteur privé ; partenaires techniques et financiers;
7. La rédaction des rapports thématiques par les groupes d'experts ;

8. L'organisation de deux (2) ateliers techniques de consolidation des rapports thématiques ;
9. L'organisation de l'atelier de présentation et de validation du sixième rapport national ;
10. L'organisation d'un atelier de relecture et de consolidation du sixième rapport ;
11. La transmission du sixième rapport national au PNUE et au Secrétariat de la CDB.

PARTIE I. INFORMATIONS SUR LES OBJECTIFS POURSUIVIS AU NIVEAU NATIONAL

Le Gabon a adopté des objectifs nationaux relatifs au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Nous nous sommes servis du tableau ci-dessous pour chacun des objectifs nationaux. Les objectifs nationaux saisis dans cette partie sont reliés à la partie III des lignes directrices de l'élaboration du sixième rapport national afin de permettre l'évaluation des progrès accomplis dans leur réalisation.

Mon pays a adopté des objectifs nationaux pour la biodiversité en accord avec le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité

Les tableaux de 1 à 24 fournissent des renseignements sur les objectifs adoptés par le Gabon pour la biodiversité en accord avec le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Objectif national 1 : D'ici à 2020 au plus tard, susciter la prise de conscience de la valeur de la diversité biologique et inciter à la prise des mesures pour la conserver et l'utiliser.

Fondement de cet objectif national

Les problèmes environnementaux persistants et croissants, notamment la perte de la biodiversité, sont dus à des informations insuffisantes sur les valeurs de la biodiversité, ainsi qu'à l'incapacité de relier l'utilisation durable des ressources naturelles aux objectifs de développement durable. La prise de conscience insuffisante des conséquences des activités anthropiques non durables sur la biodiversité, telles que l'exploitation forestière, minière, la surpêche, les méthodes d'exploitation parfois inappropriées, la destruction et dégradation des milieux aquatiques, incite le Gabon à faire en sorte que l'importance de la biodiversité soit bien communiquée afin de protéger les riches ressources biologiques dont le pays dispose. Par conséquent, informer les populations à l'échelle locale et nationale sur la pertinence de la conservation de la biodiversité et de ses valeurs permettra d'éviter l'extinction des espèces surexploitées, la pollution etc.

Niveau d'application :

Sous-régional. Cet objectif devrait s'appliquer sur l'ensemble des pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui est l'Organisation sous-régionale chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi de la mise en œuvre au niveau national et sous-régional des politiques forestières et environnementales.

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres informations pertinentes (Utilisez ce champ pour fournir toute autre information pertinente, telle que le processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux, la participation des parties prenantes ou les stratégies et plans dans lesquels cet objectif national est inclus.)

Le processus d'élaboration et d'adoption des objectifs nationaux s'est fait de la manière suivante :

Mise en place du comité de planification;

Analyse comparée des objectifs d'Aichi et des objectifs des plans stratégiques des conventions de RAMSAR, CITES, CMS, Traité de la FAO sur les ressources phylogénétiques et zoogénétiques;

Identification des objectifs nationaux;

Adoption des objectifs nationaux.

Ce processus est valable pour l'ensemble des 24 objectifs nationaux.

Objectif national 2 : D'ici à 2020 au plus tard, intégrer les valeurs de la diversité biologique dans les stratégies et processus de planification sectorielles et intersectorielles, et dans ceux des collectivités locales et des organisations.

Fondement de cet objectif national

Les liens entre la biodiversité et les autres secteurs de développement sont faibles. Pour ce faire, les décideurs doivent apprécier les valeurs de la biodiversité et doivent, sur la base de ces valeurs, mettre en œuvre des politiques ou stratégies sectorielles qui améliorent la conservation de la biodiversité et son utilisation rationnelle. Il est donc pertinent de renforcer l'interdépendance entre la biodiversité et les autres secteurs afin de comprendre les avantages et les implications de la biodiversité pour les autres secteurs et permettre une évaluation plus globale de l'ensemble des politiques et stratégies nationales. Le fondement de cet objectif est donc de veiller à ce que la conservation de la biodiversité soit intégrée dans tous les secteurs, acceptée et par tous les gabonais pour que les actions y relatives soient entreprises de manière concertée, harmonisée et cohérente.

Niveau d'application :

Sous-régional. Cet objectif devrait s'appliquer sur l'ensemble des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui est l'Organisation sous-régionale chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi de la mise en œuvre au niveau national et sous-régional des politiques forestières et environnementales.

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

1 6 11 16

2 7 12 17

3 8 13 18

4 9 14 19

5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

1 6 11 16

2 7 12 17

3 8 13 18

4 9 14 19

5 10 15 20

Objectif national 3 : D'ici à 2020 au plus tard, organiser des campagnes d'éducation et de sensibilisation portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et établir des méthodes plus efficaces de communication entre et au sein des parties prenantes et des gestionnaires.

Fondement de cet objectif national

La prise en compte des questions liées à la conservation de la biodiversité reste limitée au niveau des instances décisionnelles et insuffisamment intégrée dans les pratiques et activités de certaines parties prenantes. Pour que le Gabon atteigne ses objectifs en matière de biodiversité par rapport aux objectifs d'Aichi, cela exige un partenariat avec tous les acteurs impliqués : le gouvernement (administrations et institutions publiques de l'Etat), les organisations non gouvernementales de l'environnement, les partenaires au développement, le secteur privé, les communautés locales, etc. Pour ce faire, le Gabon doit, par des campagnes d'éducation et de sensibilisation portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, élargir les relations existantes, créer de nouvelles, exploiter et diffuser les connaissances et les technologies liées à la biodiversité.

Niveau d'application

Sous-régional. Cet objectif devrait s'appliquer sur l'ensemble des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui est l'Organisation sous-régionale chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi de la mise en œuvre au niveau national et sous-régional des politiques forestières et environnementales.

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Objectif national 4 : D'ici à 2020, aménager durablement au moins 80 % de la superficie forestière attribuée et réduire de moitié le rythme d'appauvrissement de tous les autres habitats naturels, notamment les mangroves.

Fondement de cet objectif national

Les habitats naturels au Gabon, comprennent des forêts, des savanes, des zones humides, des ressources en eau douce et marine, etc. Ces habitats abritent une multitude de flore et de faune et leur perte peut contribuer à la disparition de certaines espèces. La perte des forêts par exemple, par les activités d'exploitation forestière et les réseaux routiers (et le braconnage) qui l'accompagnent, constitue non seulement une menace majeure pour les espèces forestières à faible taux de régénération, les moyens de subsistance des communautés locales mais également pour les services écosystémiques qui soutiennent l'économie. Les mangroves jouent également un rôle clé sur le plan écologique et socio-économique, car elles fournissent un habitat pour les pêches commerciales et autres espèces aquatiques mais sont vulnérables à l'exploitation (production du bois de feu) et à la pollution. Les règles relatives à la gestion, l'exploitation durable et la restauration des écosystèmes dégradés, les mécanismes de suivi et d'évaluation associés aux écosystèmes sont donc essentiels pour assurer la durabilité de ses divers avantages. Actuellement, le Gabon accorde une priorité à l'inventaire, la généralisation de l'aménagement durable à l'ensemble des concessions forestières attribuées et à la mise en place des plans de gestion durable pour les mangroves, afin de réduire les rythmes d'appauvrissement de ces habitats naturels.

Niveau d'application

Sous-régional. Cet objectif devrait s'appliquer sur l'ensemble des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui est l'Organisation sous-régionale chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi de la mise en œuvre au niveau national et sous-régional des politiques forestières et environnementales.

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Objectif national 5 : D'ici à 2020, gérer de manière durable les stocks de poissons pélagiques, ainsi que les écosystèmes respectifs

Fondement de cet objectif national

Le secteur des pêches au Gabon joue un rôle important en contribuant au développement économique du pays en termes de création d'emplois (3.000 pêcheurs côtiers artisanaux et env. 5.000 pêcheurs continentaux), de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et de produit intérieur brut (1,5% du PIB). Les ressources halieutiques des eaux gabonaises sont estimées en terme de potentialités capturables à : 842 000 tonnes toutes espèces confondues. Sur la base de ces potentialités, le Gabon pêche en moyenne chaque année 36 000 tonnes au niveau de la pêche artisanale et 15 000 tonnes au niveau de la pêche industrielle pour une consommation actuelle de poisson par habitant de 30-40 kg. Les pratiques de pêche illégales menacent néanmoins la biodiversité et le bien-être des pêcheries à long terme, ainsi que les moyens de subsistance des personnes qui en dépendent. Pour que le pays continue à tirer parti de la pêche, il est prudent d'éviter les pratiques de pêche non durables afin de maintenir et de promouvoir des stocks, de surveiller les prises accessoires pour éviter de capturer des créatures non ciblées, d'améliorer le cadre de gestion du secteur pêche notamment par la mise en place des plans de récolte durable, le renforcement du cadre juridique et des missions de contrôle des activités de pêche, l'organisation des acteurs à travers des mécanismes de communication et de gestion participative.

Niveau d'application

Sous-régional et Régional. Cet objectif devrait s'appliquer sur l'ensemble des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui est l'Organisation sous-régionale chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi de la mise en œuvre au niveau national et sous-régional des politiques forestières et environnementales et de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP).

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents (Utilisez ce champ pour indiquer les sites ou liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à des informations supplémentaires concernant cet objectif national ou joindre des documents relatifs à celui-ci.)

Plan stratégique Gabon Emergent

<https://docplayer.fr/298539-Plan-strategique-gabon-emergent.html>

Plan Opérationnel Gabon Vert

<https://docplayer.fr/33187044-Plan-operationnel-gabon-vert-horizon-donner-a-l-emergence-une-trajectoire-durable.html>

Plan stratégique pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture

www.agriculture.gouv.ga/object.getObject.do?id=368

file:///C:/Users/xxx/Downloads/Interview_Ministre_concernant%20la%20P%C3%A4che%20au%20Gabon.pdf

<http://www.lenouveaugabon.com/economie/1105-11898-le-gabon-importe-des-produits-de-la-mer-pour-une-valeur-annuelle-moyenne-de-15-5-milliards-de-fcfa>

Objectif national 6 : D'ici à 2020, assurer la gestion durable des zones consacrées à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture.

Fondement de cet objectif national

Les conflits d'usage et le chevauchement des activités sectorielles incitent à des mesures de clarification d'utilisation des terres. Parmi les conflits d'usage, on compte l'empiètement de certains permis forestiers, miniers et pétroliers sur des aires protégées, ou encore la sur-allocation de permis forestiers rendant indisponibles les surfaces adaptées aux activités agricoles, pastorales, aquacoles ou sylvicoles. Cette situation ne permet pas une gestion rationnelle des terres et des ressources du domaine de l'Etat. C'est dans cette optique que le Gabon a entrepris un vaste chantier d'affectation des terres à travers l'élaboration d'un Plan National d'Affectation des Terres (PNAT). Le PNAT vise à garantir l'équilibre environnemental, social et économique entre les différents usages des terres et leur non-superpositions, parfois contradictoires dans un même espace. Cet objectif vise particulièrement sa mise en œuvre pour permettre un aménagement et viabilisation des terres consacrées à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture ainsi que le reboisement des terres forestières dégradées.

Niveau d'application

Sous-Régional. Cet objectif devrait s'appliquer sur l'ensemble des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui est l'Organisation sous-régionale chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi de la mise en œuvre au niveau national et sous-régional des politiques forestières et environnementales.

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents (Utilisez ce champ pour indiquer les sites ou liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à des informations supplémentaires concernant cet objectif national ou joindre des documents relatifs à celui-ci.)

<http://wri.github.io/pnat-landing-page/#l=fr>

<https://docplayer.fr/33187358-Plan-national-d-affectation-du-territoire-gabon-situation-des-terres-affectees.html>

Plan stratégique Gabon Emergent

<https://docplayer.fr/298539-Plan-strategique-gabon-emergent.html>

Plan Opérationnel Gabon Vert

<https://docplayer.fr/33187044-Plan-operationnel-gabon-vert-horizon-donner-a-l-emergence-une-trajectoire-durable.html>

Plan stratégique pour le développement durable de la pêche et de l'aquaculture

www.agriculture.gouv.ga/object.getObject.do?id=368

Objectif national 7 : D'ici à 2020, réduire au niveau des seuils de tolérance toute pollution qui a des effets néfastes sur le fonctionnement des écosystèmes et la diversité biologique.

Fondement de cet objectif national

La pollution a un impact significatif sur la survie de plusieurs espèces animale et végétale, ainsi que sur la santé de la population humaine. Différents types de pollution ont été identifiés au Gabon : pollution générée par les déchets urbains occasionnés par la gestion défectueuse des ordures ménagères, pollution de l'eau, de l'air, des sols et sous-sols imputables au déversement des déchets issus des activités industrielles d'exploitation pétrolière dans la mer, d'exploitation forestière, minière, des pratiques de pêche industrielle et artisanales peu orthodoxes, de l'utilisation des pesticides non-homologués et abusive des produits chimiques et pesticides dans les plantations agro-industrielles, etc. Le Gabon a des réglementations et plans d'action pour minimiser les impacts de la pollution sur la biodiversité. Compte tenu des perspectives de développement des activités artisanales et industrielles, cet objectif vise à prévenir, maintenir sinon réduire à des niveaux de seuil de tolérance, l'impact des substances polluantes, des déchets solides et liquides qui sont déversés dans les écosystèmes selon les secteurs spécifiques.

Niveau d'application

Sous-Régional. Cet objectif devrait s'appliquer sur l'ensemble des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui est l'Organisation sous-régionale chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi de la mise en œuvre au niveau national et sous-régional des politiques forestières et environnementales.

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents (Utilisez ce champ pour indiquer les sites ou liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à des informations supplémentaires concernant cet objectif national ou joindre des documents relatifs à celui-ci.)

Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique du Gabon (2000)

<http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Ga164989.pdf>

Programme d'Action National de Lutte Contre la Dégradation des Terres au Gabon

<https://knowledge.unccd.int/sites/default/files/naps/gabon-fre2007.pdf>

Plan d'urgence national du Gabon (PUNG) contre les déversements d'hydrocarbures et d'autres substances nuisibles (2008)

https://www.giwacaf.net/wp-content/uploads/pdf/plan_ga_fr.pdf

Stratégie nationale d'adaptation du littoral gabonais face aux effets des changements climatiques (2011)

<https://www.undp.org/content/dam/gabon/docs/env/UNDP-GA-EnvChangeClimat-Diffusion%20et%20Vulgarisation.pdf>

Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique du Gabon (2015)

Loi n° 13/74 Portant sur l'élimination des déchets et la réduction des nuisances publiques.

<http://www.brainforest-gabon.org/publications/?id=57>

Loi n° 011/2014 portant réglementation du secteur des hydrocarbures en République gabonaise

<http://www.droit-afrique.com/upload/doc/gabon/Gabon-Loi-2014-11-hydrocarbures.pdf>

Décret n° 653/PR/MTEPN du 21 mai 2003 Relatif à la préparation et à la lutte contre les pollutions par les hydrocarbures et autres substances nuisibles

<http://www.brainforest-gabon.org/publications/?id=64>

Loi n° 007/2014 relative à la protection de l'environnement en République gabonaise

<https://www.documents.clientearth.org/library/download-info/nouveau-code-de-lenvironnement-loi-n72014-relative-a-la-protection-de-lenvironnement-en-republique-gabonaise/>

<https://www.union.sonapresse.com/gabon-economie/lutte-contre-les-dechets-plastiques-une-solution-fiscale-17933>

<https://www.undp.org/content/undp/fr/home/presscenter/articles/2017/06/27/le-gabon-s-engage-pr-server-sa-for-t-et-r-duire-ses-missions-de-co2.html>

<http://www.cafi.org/content/cafi/fr/home/all-news/le-gabon-demarre-son-programme.html>

Objectif national 8 : D'ici à 2020, réduire la menace des espèces exotiques envahissantes sur la diversité biologique.

Fondement de cet objectif national

L'existence des espèces exotiques envahissantes est une menace pour les espèces autochtones. Les espèces exotiques envahissantes au Gabon ont des effets dévastateurs sur la répartition et l'abondance des espèces endémiques, affectent les écosystèmes terrestres, naturels ou cultivés et entraînent des risques d'extinctions. Bien que dans beaucoup de cas, les études scientifiques ne permettent pas de quantifier ou de vérifier les impacts réels des espèces exotiques envahissantes sur la diversité biologique, la prolifération de certaines d'entre elles telles que le poisson *Heterotis niloticus* (le Sans nom) introduit dans le bassin de l'Ogooué, la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*), la plante buissonnante *Chromolaena odorata* a été enregistrée. On compte aussi parmi les espèces exotiques envahissantes, la petite fourmi de feu (*Wasmannia auropunctata*), signalée comme s'attaquant aux chats, éléphants et reptiles. Elle s'est largement dispersée dans le pays, aidée en cela par l'exploitation forestière et les cours d'eau.

Le fondement de cet objectif est de récolter un ensemble de données et d'informations sur les voies de distribution/introduction de ces espèces prioritaires, les pressions qu'elles exercent sur la biodiversité et les activités humaines, leurs impacts et des réponses efficaces pour envisager les moyens de suivi, de contrôle et de lutte et prévenir de futurs incidents.

Niveau d'application

Sous-Régional. Cet objectif devrait s'appliquer sur l'ensemble des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui est l'Organisation sous-régionale chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi de la mise en œuvre au niveau national et sous-régional des politiques forestières et environnementales.

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents (Utilisez ce champ pour indiquer les sites ou liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à des informations supplémentaires concernant cet objectif national ou joindre des documents relatifs à celui-ci.)

https://www.researchgate.net/publication/283056114_Nouvelles_occurrences_de_Wasmania_auropunctata_Roger_1863_au_Gabon_Formicidae_Myrmicinae

http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/doc34-01/010021511.pdf

https://www.sifec.org/static/uploaded/Files/ressources/actes-des-colloques/ouagadougou/session-7/3_Binga_communication.pdf

https://www.observatoire-comifac.net/africa/biodiversity/details?class=fishes&tab=threats_conservation

Stratégie nationale et plan d'action pour la diversité biologique du Gabon (2015)

http://zoologie.umons.ac.be/asef/pdf/2007_43_02/full/Ndoutoume_2007_ASEF_43_2_1_55_158_full.pdf

Influence de la présence de la fourmi *Wasmannia auropunctata* (Roger 1863) (Hymenoptera : Formicidae) sur les autres espèces de fourmis dans la réserve de la Lopé (centre du Gabon)

<https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/00379271.2007.10697505>

Objectif national 9 : D'ici à 2020, conserver au moyen d'un réseau national d'aires protégées écologiquement représentatif d'au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures, et de 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes.

Fondement de cet objectif national

Les aires protégées écologiquement représentatives sont des outils efficaces pour la conservation de la biodiversité. Elles sont au cœur des stratégies de conservation de la biodiversité et ont pour objectif la protection à long terme du patrimoine naturel et des ressources biologiques qui constituent le fondement de l'économie gabonaise et de l'avenir du pays. En outre, elles ont aussi une grande importance à l'échelle mondiale.

Depuis la création des premières aires protégées en 1962, le Gabon a enregistré de 2002 à 2017, une accélération de la création des aires protégées. Il existe plusieurs aires protégées notamment, 13 parcs nationaux représentant 11% du territoire national, 2 arboreta, 1 réserve présidentielle (réserve biologique), 1 site patrimoine mondial mixte (parc national de la Lopé), 1 réserve du programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO (Impassa-Makokou), 9 sites Ramsar, 20 aires marines dont 9 parcs marins et 11 réserves aquatiques représentant 26% des eaux territoriales.

Le fondement de cet objectif est d'arriver à augmenter d'au moins 17% les zones terrestres et d'au moins 10% les zones marines protégées, d'ici 2020, pour garantir la protection sur le long terme du patrimoine naturel et les ressources biologiques du Gabon.

A ces aires protégées s'ajoutent des séries de conservation au sein des concessions forestières aménagées.

Niveau d'application

Sous régional. Cet objectif devrait s'appliquer sur l'ensemble des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui est l'Organisation sous-régionale chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi de la mise en œuvre au niveau national et sous-régional des politiques forestières et environnementales.

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents (Utilisez ce champ pour indiquer les sites ou liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à des informations supplémentaires concernant cet objectif national ou joindre des documents relatifs à celui-ci.)

<https://pazhgabon.com/MAB-Programme-sur-l-Homme-et-la>

<http://www.unesco.org/new/en/natural-sciences/environment/ecological-sciences/biosphere-reserves/africa/gabon/ipassa-makokou/>

https://www.observatoire-comifac.net/docs/edAP2015/FR/EdAP_2015_Gabon.pdf

https://www.sifec.org/static/uploaded/Files/ressources/actes-des-colloques/yaounde/session-4-3/3_NDEMANOU_PPT.pdf

<https://rris.biopama.org/country/ga>

Objectif national 10 : D'ici à 2020, améliorer et maintenir l'état de conservation de la diversité biologique dans l'ensemble de leurs aires de répartition notamment celui des espèces menacées connues.

Fondement de cet objectif national

La destruction des paysages par tout type d'exploitation menace l'intégrité des milieux et par conséquent la diversité biologique.

Le Gabon dispose d'une grande richesse biologique. Sur le plan botanique, les forêts Gabonaises sont les plus riches des forêts Africaines: plus de 1900 espèces de plantes supérieures décrites, dont environ 57 espèces endémiques et 25 subendémiques. Sur le plan zoologique, la richesse est phénoménale: plus de 150 espèces de mammifères terrestres dont 19 espèces de primates, une vingtaine d'espèces de carnivores, 13 espèces d'artiodactyles (suidés, bovidés et tragulidés), plus de 600 espèces d'oiseaux, dont plus de 300 sont des espèces sédentaires des forêts ou des écosystèmes humides terrestres.

Cependant, la riche biodiversité du Gabon telle qu'illustré dans le tableau ci-dessous, est menacée par plusieurs pressions anthropiques notamment l'agriculture, l'urbanisation, les industries extractives et le braconnage.

Le fondement de cet objectif vise à créer un inventaire des espèces menacées, vulnérables et menacées d'extinction à l'aide de la catégorie de la liste de l'UICN et à renforcer la réglementation visant à les protéger et à maintenir leurs populations et habitats. C'est dans ce contexte que 27 espèces fauniques bénéficient d'un statut d'espèces intégralement protégées. De même cinq espèces floristiques ont été mises en défens pour une période de vingt ans.

Niveau d'application

Sous régional Cet objectif devrait s'appliquer sur l'ensemble des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui est l'Organisation sous-régionale chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi de la mise en œuvre au niveau national et sous-régional des politiques forestières et environnementales.

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents (Utilisez ce champ pour indiquer les sites ou liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à des informations supplémentaires concernant cet objectif national ou joindre des documents relatifs à celui-ci.)

https://hcvnetwork.org/wp-content/uploads/2018/05/2008Proforest_HCVF_Gabon.pdf

<https://www.iucn.org/fr/content/gabon>

https://www.fishbase.se/country/CountryInfo_Biodiversity.php?c_code=266

<http://datazone.birdlife.org/country/gabon>

http://www.tropicos.org/Project/Threatened_Plants_Gabon

ANPN, Vande weghe 2005, 2006, 2007

Objectif national 11 : D'ici à 2020, contribuer à la réduction du commerce illicite de spécimens de la faune et de la flore sauvage.

Fondement de cet objectif national

Le commerce illicite de spécimens d'espèces de la faune et de la flore sauvages concerne des spécimens de la faune et de la flore vivants ou morts mais aussi de parties ou produits qui en sont dérivés comme les trophées, animaux vivants, os, pieds, queues, peaux, objets en cuir, écailles etc.

Souvent lié au crime organisé, ce commerce nuit non seulement au développement durable et à la sécurité nationale, mais il représente surtout une menace grave pour la survie de certaines espèces animales et végétales à l'état sauvage : mammifères (éléphants, gorilles, chimpanzés, baleines, dauphins, hippopotames, panthères, pangolins), oiseaux (perroquet, pélicans, aigles), reptiles (crocodile, tortues, python), amphibiens (crapauds), plantes (iboga, kévazingo, Moabi, orchidées).

La lutte contre le commerce illicite est décisive pour garantir la protection de nombreuses espèces dont regorge le Gabon. Elle impose toutefois, de renforcer le cadre juridique et la coopération nationale et régionale, de sensibiliser l'opinion publique aux causes et conséquences du braconnage et de la criminalité liée aux espèces sauvages, et de travailler avec les communautés locales pour prévenir et combattre le prélèvement abusifs et incontrôlés et le commerce illicite de produits de la faune et de la forêt. Tel est le fondement de cet objectif.

Niveau d'application (Veuillez préciser le niveau auquel s'applique l'objectif) :

Sous régional Cet objectif devrait s'appliquer sur l'ensemble des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui est l'Organisation sous-régionale chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi de la mise en œuvre au niveau national et sous-régional des politiques forestières et environnementales.

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents (Utilisez ce champ pour indiquer les sites ou liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à des informations supplémentaires concernant cet objectif national ou joindre des documents relatifs à celui-ci.)

<https://www.traffic.org/site/assets/files/8443/mise-en-oeuvre-de-la-cites-par-les-pays-de-l-espace-comifac.pdf>

<https://www.traffic.org/site/assets/files/3792/africa-twix-leaflet-2018-fr-web.pdf>

<https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/D%C3%A9claration%20de%20Marrakech%20-%20Un%20plan%20d%E2%80%99action%20en%2010%20points%20pour%20lutter%20contre%20le%20trafic%20illicite%20d%E2%80%99esp%C3%A8ces%20de%20faune%20et%20de%20flore%20sauvages.pdf>

<https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Marrakech%20Maroc%20-%2030%20mai%202013%20-%20Assembl%C3%A9es%20annuelles%202013%20%E2%80%93%20Remarques%20de%20opr%C3%A9sident%20du%20Gabon%20Ali%20Bongo%20Ondimba%20%C3%A0%20l%E2%80%99%C3%A9v%C3%A8nement%20du%20commerce%20illicite%20d%E2%80%99esp%C3%A8ces%20de%20la%20faune%20sauvage.pdf>

http://www.ssn.org/Documents/Gabon_species.pdf

<https://www.ifaw.org/france/solr-search/gabon?filters=>

https://www.observatoire-comifac.net/docs/edAP2015/FR/EdAP_2015_Gabon.pdf

<http://checklist.cites.org/#/fr>

<https://cites.org/fra/search/site/gabon>

<https://cites.org/sites/default/files/common/prog/niaps/F-GABON-NIAP-2014.pdf>

<https://www.documents.clientearth.org/wp-content/uploads/library/2016-11-01-plan-d039actions-national-sur-l039utilisation-durable-de-la-faune-sauvage-par-les-populations-locales-au-gabon-ext-fr.pdf>

Objectif national 12 : D'ici à 2020, promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures, entre autres par la mise au point et le transfert de technologies, par des approches traditionnelles et/ou des techniques de gestion évolutive.

Fondement de cet objectif national

Les eaux intérieures contribuent à la satisfaction des besoins des populations notamment pour la réalisation des activités socio-économiques, culturelles et culturelles. Cependant, elles font l'objet de plus en plus de pollutions anthropiques menaçant ainsi la conservation et l'utilisation de la diversité biologique qu'elles contiennent.

Les techniques de gestion traditionnelle (lacs sacrés, usages dédiés à un cours d'eau, mise en défend d'une partie d'un cours d'eau) et moderne basées sur des technologies scientifiques contribuent à la conservation de la diversité biologique des eaux intérieures.

Niveau d'application

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Objectif national 13 : D'ici à 2020, promouvoir l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources phylogénétiques et zoogénétiques afin de garantir la sécurité alimentaire et une agriculture durable.

Fondement de cet objectif national

L'utilisation durable et la mise en valeur des ressources phylogénétiques et zoogénétiques contribuent à la conservation de la diversité biologique pour l'agriculture durable et la sécurité alimentaire.

Niveau d'application

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Objectif national 14 : D'ici à 2020, développer et maintenir un réseau national de zones humides importantes pour la conservation de la diversité biologique.

Fondement de cet objectif national

Le Gabon renferme de nombreuses zones humides dont il convient de gérer en réseau afin de garantir la conservation de la diversité biologique qui s'y trouve.

Tableau 1 : Sites Ramsar du Gabon

Sites	Localisation	Superficie (ha)	Caractéristiques
Akanda (Parc National)	Estuaire	54 000	Forêt marécageuse / Savane herbeuse Sites de nidification / Refuge pour oiseaux migrateurs Zone d'alimentation importante pour tortues marines Habitat majeur et nichoir poissons et crustacés
Petit Loango (Réserve de faune)	Ogooué-Maritime	480 000	Savane / Mangrove / Forêt tropicale humide / Plaine côtière avec plusieurs lacs, petites rivières et marais provisoires et permanents Hippopotames, Gorilles, Eléphants de forêt Site de ponte pour tortues marines / Site de reproduction des oiseaux
Pongara (Parc National)	Estuaire	92 969	Mangroves / Savanes herbeuses / Forêts riveraines, littorales, marécageuses et inondées Nombreuses rivières (Remboué, Igominé, Gomgoué, ...) Site de nidification pour tortues marines Importante population d'oiseaux migrateurs paléarctiques (jusqu'à 10 000 en hibernation)
Rapides de Mboundou Badouma et de Doumé	Haut-Ogooué Ogooué-Lolo	59 500	Succession de défilés et de rapides, entre les confluent des rivières Mpassa et Leyou Système de rivières permanentes et intermittentes, de marais permanents
Setté Cama (Réserve de faune et Domaine de chasse)	Ogooué-Maritime	220 000	Plaine de sable légèrement onduleuse avec plusieurs lacs, marais, parsemés de savanes Biodiversité significative et diversifiée (15 espèces de chauves-souris, 80 espèces d'amphibiens et reptiles, plus de 450 d'espèces d'oiseaux, ...) Niche écologique de plusieurs mammifères en danger (céphalophes, éléphants, hippopotames, ...)
Bas Ogooué	Moyen Ogooué Ogooué-Maritime	862 700	Plaine alluviale sur 70 km / Marais / des Lacs et rivières Végétation luxuriante (Marais forestiers et riverains denses, Savanes, etc.) Habitat de plusieurs espèces menacées (Gorille, Chimpanzé, Mandrill, Eléphant, Buffle, ...) Remarquable avifaune des milieux humides Riche Faune ichtyologique
Monts Birougou (Parc National)	Ngounié Ogooué-lolo	536 800	Paysage de forêts, marais, savanes, chutes et de montagnes (800 à 900 m) Flore et faune remarquables dont 20 espèces de primates, Valeur culturelle et religieuse
Chutes et Rapides sur Ivindo	Ogooué Ivindo	132 500	Vallées qui maintiennent un réseau hydrographique dense Large variété de flore Fort Endémisme (oiseaux, poissons, ...)
Wonga-Wongue (Réserve présidentielle)	Ogooué-Maritime	380 000	Région côtière comprenant plaines et plateaux entaillés de nombreuses petites rivières et marais Forêt tropicale humide / Savane et fourrés Habitat de mammifères et d'oiseaux aquatiques

Niveau d'application

Sous-Régional. Cet objectif devrait s'appliquer sur l'ensemble des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui est l'Organisation sous-régionale chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi de la mise en œuvre au niveau national et sous-régional des politiques forestières et environnementales.

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Objectif national 15 : D'ici à 2020, développer des filières de produits forestiers non ligneux en vue de contribuer au développement économique et social.

Fondement de cet objectif national

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont une composante majeure de la diversité biologique gabonaise. Ils contribuent d'une part à la sécurité alimentaire, nutritionnelle et sanitaire des populations et d'autre part à l'économie nationale en produisant des richesses et de l'emploi. Ils doivent être inventoriés, connus, valorisés et promus. Le développement des filières des PFNL doit s'inscrire dans le processus de mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Niveau d'application

Sous-Régional. Cet objectif devrait s'appliquer sur l'ensemble des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui est l'Organisation sous-régionale chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi de la mise en œuvre au niveau national et sous-régional des politiques forestières et environnementales.

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents (Utilisez ce champ pour indiquer les sites ou liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à des informations supplémentaires concernant cet objectif national ou joindre des documents relatifs à celui-ci.)

Etat des lieux du secteur produits forestiers non ligneux en Afrique Centrale et analyse des priorités politiques

<http://www.fao.org/forestry/11792-065be725d284e9426813b0cafb157d220.pdf>

Plan stratégique Gabon Emergent

<https://docplayer.fr/298539-Plan-strategique-gabon-emergent.html>

Plan Opérationnel Gabon Vert

<https://docplayer.fr/33187044-Plan-operationnel-gabon-vert-horizon-donner-a-l-emergence-une-trajectoire-durable.html>

Les produits forestiers non ligneux: contribution aux économies nationales et stratégies pour une gestion durable

https://www.observatoire-comifac.net/docs/edf2010/FR/EDF_2010_FR_07.pdf

Directives sous-régionales relatives à la gestion durable des produits forestiers non ligneux d'origine végétale en Afrique centrale

<http://www.fao.org/3/a-ak414f.pdf>

Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, relative à la Convention de la Diversité Biologique

<https://www.cbd.int/abs/doc/protocol/nagoya-protocol-fr.pdf>

Objectif national 16 : D'ici à 2020, optimiser les retombées positives du tourisme sur la diversité biologique.

Fondement de cet objectif national

Le tourisme constitue l'un des secteurs clés de la politique de diversification de l'économie nationale. Toutefois, le niveau d'investissement provenant du secteur touristique au bénéfice de la conservation et de la mise en valeur de la biodiversité demeure insuffisant.

Niveau d'application

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

1 6 11 16

2 7 12 17

3 8 13 18

4 9 14 19

5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

1 6 11 16

2 7 12 17

3 8 13 18

4 9 14 19

5 10 15 20

Objectif national 17 : D'ici à 2020, améliorer la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone en vue d'atténuer les changements climatiques et l'adaptation de ceux-ci, et de lutter contre la dégradation des terres.

Fondement de cet objectif national

Le Gabon, ayant ratifié les trois conventions de Rio (Conventions sur la Désertification, sur la Biodiversité et sur les Changements Climatiques), développe des stratégies et des plans d'action en vue de contribuer à la gestion durable de la diversité biologique et à la lutte contre la dégradation des terres et les changements climatiques.

C'est dans ce contexte que le Gabon ambitionne de valoriser pleinement sa forêt désormais sous aménagement durable, et de conserver son « statut de puits de carbone » et de sanctuaire de biodiversité. Ainsi la stratégie d'adaptation aux changements climatiques en cours d'actualisation contribuera à la résilience des écosystèmes.

Niveau d'application

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents (Utilisez ce champ pour indiquer les sites ou liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à des informations supplémentaires concernant cet objectif national ou joindre des documents relatifs à celui-ci.)

Plan climat;

Stratégie d'adaptation du littoral aux changements climatiques;

Communications nationales 1, 2 et 3;

Programme national de lutte contre la dégradation de terre au Gabon.

Objectif national 18 : D'ici à 2015, rendre opérationnel le régime national relatif à l'accès aux ressources biologiques et aux savoirs traditionnels associés, et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Fondement de cet objectif national

L'opérationnalisation de l'objectif 3 de la Convention sur la Diversité Biologique a conduit la communauté internationale à adopter, en novembre 2010, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques. La ratification le 11 novembre 2011 dudit Protocole oblige le Gabon à prendre des mesures d'ordre juridique, administratif et financier pour réguler l'accès aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés, et garantir le partage des avantages.

Niveau d'application

Sous-Régional. Cet objectif devrait s'appliquer sur l'ensemble des pays membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) qui est l'Organisation sous-régionale chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi de la mise en œuvre au niveau national et sous-régional des politiques forestières et environnementales.

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents (Utilisez ce champ pour indiquer les sites ou liens Internet ou documents qui permettent d'accéder à des informations supplémentaires concernant cet objectif national ou joindre des documents relatifs à celui-ci.)

Stratégie et plan d'action nationaux APA;

Stratégie nationale PFNL;

Rapport sur l'état de mise en œuvre nationale;

Rapport sur l'analyse des parties prenantes sur APA;

Plan d'Action sur le renforcement des parties prenantes sur APA;

Rapport intérimaire sur APA;

Rapport sur l'identification des points de contrôle (check point) relatifs à la surveillance et à la circulation des ressources génétiques.

Objectif national 19 : D'ici à 2020, mettre en place des mécanismes de participation des communautés locales.

Fondement de cet objectif national

L'implication de toutes les parties prenantes y compris les communautés locales dans le processus de la gestion durable des ressources naturelles est indispensable pour la sauvegarde et préservation de la diversité biologique. Il s'agira d'accroître la participation des communautés locales en intensifiant les actions d'éducation relatives à l'environnement par le biais des plateformes de concertation (comités consultatifs de gestion au niveau local, les comités de surveillance, les cahiers des charges contractuelles)

Niveau d'application

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Objectif national 20 : D'ici à 2020, intégrer dans les politiques de gestion durable des ressources biologiques les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles.

Fondement de cet objectif national

La quasi-totalité des accords multilatéraux sur l'environnement affirme la nécessité de prendre en compte les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles (CIPT) dans la mise en œuvre des politiques publiques. Il importe donc d'identifier, de valoriser et de promouvoir les CIPT qui contribuent à la gestion durable de la biodiversité et au maintien de l'intégrité des écosystèmes et de les intégrer dans les politiques publiques. Ainsi, les différentes perceptions de la relation entre biodiversité et CIPT, la nécessité de leur protection, la soutenabilité de leur exploitation et les enjeux d'équité qu'elles soulèvent devraient être la base de dialogue entre les pouvoirs publics et les détenteurs de ces connaissances.

Niveau d'application

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Objectif national 21 : D'ici à 2020, favoriser et soutenir la recherche interdisciplinaire portant sur tous les aspects de la conservation et de l'utilisation de la diversité biologique.

Fondement de cet objectif national

Le Gabon compte plusieurs instituts de recherche regroupés au sein du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST). Force est de constater que peu de programmes interdisciplinaires sont mis en œuvre. La connaissance scientifique et technique des ressources biologiques constitue donc un enjeu majeur nécessitant un partage des connaissances et une mutualisation des moyens.

Niveau d'application

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Objectif national 22 : D'ici à 2020, renforcer les capacités humaines, juridiques, institutionnelles et financières en vue de gérer la diversité biologique de manière durable.

Fondement de cet objectif national

La biodiversité est essentielle à la survie de l'humanité. Malheureusement les activités humaines exercent une forte pression sur les milieux naturels compromettant ainsi l'existence de cette biodiversité. La gestion durable de la diversité biologique implique le renforcement de capacités humaines, juridiques, institutionnelles et financières.

Niveau d'application

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Objectif national 23 : D'ici à 2020, renforcer la coopération internationale et conclure des alliances stratégiques.

Fondement de cet objectif national

La Convention sur la diversité biologique illustre la volonté d'une régulation internationale pour répondre à un problème d'environnement global. C'est pourquoi elle préconise le renforcement de la coopération internationale et l'établissement des alliances stratégiques entre différents partenaires en vue de la mise en œuvre des politiques, programmes et plans d'action relatifs à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Niveau d'application

- Sous-Régional/Régional/Multilatéral.
- National
- Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous))

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Objectif national 24 : D'ici à 2020, renforcer la base scientifique en vue d'améliorer les connaissances scientifiques et de servir d'outils de prise de décisions relatives à la gestion de la diversité biologique

Fondement de cet objectif national

La connaissance scientifique et technique des ressources biologiques constitue un préalable à leur gestion durable et par conséquent à la prise des décisions appropriées. Il est à noter toutefois que la connaissance scientifique en matière de ressources biologiques reste insuffisante. Cela résulterait, de la complexité du champ de la biodiversité, des méthodes d'investigation très coûteuses, des équipements de recherche quasi obsolètes, d'insuffisance des ressources humaines spécialisées dans les thématiques de la biodiversité. C'est pourquoi, il convient d'améliorer toute la chaîne de production du savoir en dotant les institutions de recherche des moyens scientifiques et techniques, des outils de recherche adaptés.

Niveau d'application

National

Infranational

Pertinence des objectifs nationaux pour les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité (Liens entre les objectifs nationaux et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.)

Principaux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (Note : Veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi auxquels votre objectif national est totalement ou partiellement lié. Les Parties peuvent sélectionner un objectif entier ou un élément d'objectif (non représenté ci-dessous).)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

Autres Objectifs d'Aichi pour la biodiversité correspondants (veuillez sélectionner un ou plusieurs Objectifs d'Aichi pour la biodiversité auxquels votre objectif national est indirectement lié.)

- 1 6 11 16
 2 7 12 17
 3 8 13 18
 4 9 14 19
 5 10 15 20

PARTIE II. MESURES DE MISE EN ŒUVRE PRISES, ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ, OBSTACLES ET BESOINS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES CONNEXES POUR POUVOIR ATTEINDRE LES OBJECTIFS NATIONAUX

En utilisant le modèle ci-dessous défini par les lignes directrices d'élaboration du sixième rapport, nous rendons compte des mesures importantes prises par le Gabon en vue de mettre en œuvre sa stratégie et son plan d'action nationaux pour la diversité biologique. Nous fournissons aussi une évaluation de l'efficacité de ces mesures.

Mesures de mise en œuvre prises, évaluation de leur efficacité, obstacles et besoins scientifiques et techniques connexes pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux

Veillez décrire les mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux de votre pays.

En matière de gestion durable des ressources naturelles, de conservation et d'utilisation de la biodiversité, de nombreuses mesures, pour la plupart sectorielles, ont été prises en vue de l'atteinte des 24 objectifs nationaux. A ce titre les mesures suivantes, non exhaustives, ont été prises entre 2016 et 2019.

Mesures financières

Mise en place du Fond Gabonais d'investissement stratégique

Approbation de la Déclaration de Gaborone (Botswana) sur le développement durable en Afrique.

Contribution au programme africain d'adaptation aux changements climatiques

Mise en place des mécanismes d'opérationnalisation du fond vert climat

Application de l'article 251 du Code forestier, relatif à la rétribution des revenus issus de l'exploitation forestière aux populations riveraines des forêts

Accord de conversion de la dette

Mesures administratives et juridiques

Renforcement de la communication sur les enjeux de la gestion durable des ressources hydriques et forestières;

Implication des communautés rurales dans le processus de gestion durable des ressources biologiques;

Exécution des projets relatifs à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (CITES, CDB et ses protocoles, RAMSAR, Bonn, ALGER...)

Elaboration et mise en œuvre depuis 2017 des modules d'enseignement intégrant les questions liées à la conservation de la diversité biologique dans le réseau des institutions de formation forestière et environnementale de l'Afrique Centrale (RIFFEAC) dont l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) du Gabon.

Mise en place partielle des organes de gestion du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources biologiques et aux savoirs traditionnels associés, et aux partages justes et équitables des avantages découlant de leur utilisation.

Elaboration de la version 0 du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT);

La loi 016/01 de 2001 portant code forestier en République Gabonaise;

Loi n°003/2007 du 27 août 2007, relative aux parcs nationaux;

Adoption et promulgation de la loi n°002/2014 portant Orientation du Développement Durable en République Gabonaise;

Adoption et promulgation de la loi n°007/2014 relative à la Protection de l'Environnement en République Gabonaise;

Décret n°0579/PR/MPE du 30 novembre 2015 fixant les modalités et les conditions d'exercice de la pêche en République Gabonaise;

Décret n°00161/PR du 1^{er} juin 2017 portant création d'aires protégées aquatiques en République Gabonaise, dont 9 parcs marins et 11 réserves aquatiques;

Les instruments législatifs et administratifs référencés ci-dessus réaffirment le droit souverain du Gabon sur les ressources forestières, fauniques, hydriques et halieutiques sur l'ensemble du territoire national. Il vise à promouvoir la gestion durable et la conservation de la biodiversité.

Veillez indiquer, pour la mesure de mise en œuvre, à quel(s) objectif(s) national/nationaux ou Objectif(s) d'Aichi pour la biodiversité elle contribue

- a. Renforcement de la communication sur les enjeux de la gestion durable des ressources biologiques.

Cette mesure contribue aux objectifs nationaux : 1, 2, 3, 11, 13, 19, 20, 22, 24.

- b. Implication des communautés rurales dans le processus de gestion durable des ressources biologiques.

Cette mesure contribue aux objectifs nationaux : 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 15, 19, 20.

- c. Exécution des projets relatifs à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (CITES, CDB et ses protocoles, RAMSAR, Bonn) ;

Les actions réalisées contribuent aux objectifs nationaux : 1, 2, 5, 10, 11, 14, 16, 19, 21, 22, 23, 24.

- d. Elaboration et mise en œuvre depuis 2017 des modules d'enseignement intégrant les questions liées à la conservation de la diversité biologique dans le réseau des institutions de formation forestière et environnementale de l'Afrique Centrale (RIFFEAC) dont l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) du Gabon ;

Cette mesure contribue aux objectifs nationaux : 1, 12, 13, 20, 21, 22, 24.

- e. Mise en place partielle des organes de gestion du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources biologiques et aux savoirs traditionnels associés, et aux partages justes et équitables des avantages découlant de leur utilisation.

Cette mesure contribue aux objectifs nationaux : 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24.

- f. Elaboration de la version 0 du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT);

Cette mesure contribue aux objectifs nationaux : 2, 4, 6, 9, 10, 14, 17.

- g. Adoption des textes législatifs et réglementaires

Tableau 2 : Correspondance entre les textes juridiques et les objectifs nationaux sur la Biodiversité

Textes	Objectifs nationaux correspondants
La loi 016/01 de 2001 portant code forestier en République Gabonaise	1, 2, 3, 4, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24
Loi n°003/2007 du 27 août 2007, relative aux parcs nationaux	1, 2, 3, 8, 9, 10, 12, 14, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24

Loi n°002/2014 portant Orientation du Développement Durable en République Gabonaise	1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 12, 13, 17, 19, 20, 21, 22, 24
Loi n°007/2014 relative à la Protection de l'Environnement en République Gabonaise	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 17, 19, 20, 21, 22, 24
Décret n°0579/PR/MPE du 30 novembre 2015 fixant les modalités et les conditions d'exercice de la pêche en République Gabonaise	1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 19, 20, 21, 22, 24
Décret n°00161/PR du 1 ^{er} juin 2017 portant création d'aires protégées aquatiques en République Gabonaise, dont 9 parcs marins et 11 réserves aquatiques	2, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 19, 21, 23, 24

Évaluation de l'efficacité des mesures de mise en œuvre prises pour obtenir les résultats souhaités

- Les mesures prises ont été efficaces
 Les mesures prises ont été en partie efficaces
 Les mesures prises ont été inefficaces
 Inconnu

Veillez expliquer votre choix et indiquer si possible les outils ou la méthode employés pour l'évaluation de l'efficacité ci-dessus

Nous nous sommes basés sur l'existence du corpus juridique national traitant des questions de la conservation des ressources biologiques. En effet, la mise en œuvre des lois, textes et mesures administratifs ci-dessus cités contribuent à la gestion durable de la diversité biologique.

Obstacles et besoins scientifiques et techniques liés à la mesure prise : Veillez décrire

les obstacles rencontrés et tout besoin scientifique et technique identifié en vue de la coopération technique et scientifique, des activités de renforcement des capacités ou la nécessité de matériel d'orientation

insuffisance des compétences spécifiques relatives aux thématiques liées à la biodiversité;

insuffisance de moyens techniques, logistiques et financiers;

faible mise en œuvre des partenariats de coopération technique et scientifique

faible implication du secteur de la communication;

faible implication du secteur privé.

PARTIE III. ÉVALUATION DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DE CHAQUE OBJECTIF NATIONAL

A l'instar de la partie II, nous utilisons le modèle ci-dessous pour évaluer le niveau de progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national.

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 1.
Objectif national 1 : D'ici à 2020 au plus tard, susciter la prise de conscience de la valeur de la diversité biologique et inciter à la prise des mesures pour la conserver et l'utiliser.
Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné : <input type="checkbox"/> En voie de dépasser l'objectif <input checked="" type="checkbox"/> En voie d'atteindre l'objectif <input type="checkbox"/> Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents <input type="checkbox"/> Aucun changement notable <input type="checkbox"/> Éloignement de l'objectif <input type="checkbox"/> Inconnu
Date de l'évaluation : 05/04/2019
Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation). Les progrès accomplis ont été en partie évalués sur la base de la mesure suivante libellée dans la partie II du présent rapport : <i>Renforcement de la communication sur les enjeux de la gestion durable des ressources biologiques</i>

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Campagnes de sensibilisation menées au niveau national;

Campagnes de lutte contre le braconnage;

Émissions radio-télévisées relatives à la conservation de la biodiversité;

Articles dans la presse écrite.

Veuillez fournir une liste des indicateurs utilisés pour l'évaluation de cet objectif.

Autres indicateurs :

- nombre des ateliers et séminaires organisés;

- nombre de participants aux ateliers et séminaires de renforcement des capacités;

- nombre de réunions de consultation des acteurs.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles

Fondée en partie sur des données factuelles

Fondée sur des données factuelles limitées

Veuillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Données fournies à partir des activités menées sur le terrain par les administrations impliquées dans la gestion durable de la biodiversité (direction générale de l'environnement, direction générale des forêts, direction générales des industries du bois et de la valorisation des produits forestiers, direction générale de la faune et des aires protégées, agence nationale des parcs nationaux, direction générale des pêches, direction générale de l'agriculture et de l'élevage).

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat

Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)

Aucun système de suivi en place

Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Aucun système de suivi spécifique n'est mis en place. Toutefois, le suivi des activités réalisées est consigné dans les rapports de mission de sensibilisation.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents afférents à la sensibilisation sont disponibles auprès des administrations nationales impliquées dans la gestion de la diversité biologique.

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 2.

Objectif national 2 : D'ici à 2020 au plus tard, intégrer les valeurs de la diversité biologique dans les stratégies et processus de planification sectorielles et intersectorielles, et dans ceux des collectivités locales et des organisations.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

05/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

La quasi-totalité des dispositifs juridiques sectoriels du pays (loi sur le Développement Durable, code de l'Environnement, code Forestier, code la Pêche, code l'Agriculture, code Minier...)

intègre la dimension de la diversité biologique dans les stratégies et processus de planification y compris ceux des organisations internationales telles que FAO, WWF, WCS et ONGs locales.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation :

Les progrès accomplis ont été en partis évalués sur la base des indicateurs ci-dessous.

Nombre de textes d'applications des lois pertinentes en matière de biodiversité

Nombre de stratégies sectorielles

Nombre de plans d'actions sectoriels

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents afférents à la sensibilisation sont disponibles auprès des administrations nationales impliquées dans la gestion de la diversité biologique et dans la presse (Gabon Hebdo, Journal officiel.)

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Aucun système de suivi spécifique n'est mis en place. Toutefois, le suivi des activités réalisées est consigné dans les rapports de mission de sensibilisation.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents sont disponibles auprès des administrations nationales impliquées dans la gestion de la diversité biologique et dans la presse (Gabon Hebdo, Journal officiel.)

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif national 3

Objectif national 3 : D'ici à 2020 au plus tard, organiser des campagnes d'éducation et de sensibilisation portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et établir des méthodes plus efficaces de communication entre et au sein des parties prenantes et des gestionnaires.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

05/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

Les progrès accomplis ont été en partie évalués sur la base de la mesure suivante libellée dans la partie II du présent rapport : *Renforcement de la communication sur les enjeux de la gestion durable des ressources biologiques*

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Campagnes de sensibilisation menées au niveau national;
Campagnes de lutte contre le braconnage;
Émissions radio-télévisées relatives à la conservation de la biodiversité;
Articles dans la presse écrite.

Autres indicateurs :

- nombre des ateliers et séminaires organisés;
- nombre de participants aux ateliers et séminaires de renforcement des capacités;
- nombre de réunions de consultation des acteurs.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents sont disponibles auprès des administrations nationales impliquées dans la gestion de la diversité biologique et dans la presse (Gabon Hebdo, Journal officiel.)

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Données fournies à partir des activités menées sur le terrain par les administrations impliquées dans la gestion durable de la biodiversité (direction générale de l'environnement, direction générale des forêts, direction générales des industries du bois et de la valorisation des produits forestiers, direction générale de la faune et des aires protégées, agence nationale des parcs nationaux, direction générale des pêches, direction générale de l'agriculture et de l'élevage).

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Aucun système de suivi spécifique n'est mis en place. Toutefois, le suivi des activités réalisées est consigné dans les rapports de mission de sensibilisation.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Tous les documents afférents sont disponibles auprès des administrations nationales impliquées dans la gestion de la diversité biologique.

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 4

Objectif national 4 : D'ici à 2020, aménager durablement au moins 80 % de la superficie forestière attribuée et réduire de moitié le rythme d'appauvrissement de tous les autres habitats naturels, notamment les mangroves.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

05/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

L'évaluation de cet objectif est basée sur le ratio superficie attribuée/superficie aménagée. Ce ratio est actuellement de 89,89%.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation

pourcentage de superficie forestière aménagée;

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Document de la Direction Générale des Forêts (plans d'aménagement)

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veuillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Données suffisamment fiables à 89,89%, car reposant sur des informations chiffrées et actualisées.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)

Aucun système de suivi en place

Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

L'objectif est suivi à travers la mise en œuvre des plans d'aménagement et la mise en place d'une base de données cartographiques.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Document de la Direction Générale des Forêts)

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 5

Objectif national 5 : D'ici à 2020, gérer de manière durable les stocks de poissons pélagiques, ainsi que les écosystèmes respectifs

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

En voie de dépasser l'objectif

En voie d'atteindre l'objectif

Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents

Aucun changement notable

Éloignement de l'objectif

Inconnu

Date de l'évaluation :

05/04/2019

Informations supplémentaires (Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

L'évaluation se base sur:

Décret n°00161/PR du 1^{er} juin 2017 portant création de 20 aires marines protégées (9 parcs marins et 11 réserves aquatiques) en République Gabonaise;

Décret n°0579/PR/MPE du 30 novembre 2015 fixant les modalités et les conditions d'exercice de la pêche en République Gabonaise

Mise en œuvre des conventions CITES, RAMSAR, ALGER, CBD, CMS, CBI...

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Les indicateurs utilisés se basent uniquement sur l'application des textes et conventions citées ci-dessus.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Site web Direction Générale de l'Environnement, site web Ministère chargé de la pêche, site web ANPN.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Les indicateurs utilisés se basent uniquement sur l'application des textes et conventions citées ci-dessus.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Site web Direction Générale de l'Environnement, site web Ministère chargé de la pêche, site web ANPN.

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 6

Objectif 6 : D'ici à 2020, assurer la gestion durable des zones consacrées à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

05/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

L'évaluation de cet objectif s'est basée sur les informations ci-dessous :

Adoption et promulgation de la loi n°002/2014 portant Orientation du Développement Durable en République Gabonaise;

Décret n°0579/PR/MPE du 30 novembre 2015 fixant les modalités et les conditions d'exercice de la pêche en République Gabonaise;

Loi 016/01 portant code forestier en République Gabonaise;

Projet de Plan National d'Affectation des Terres (PNAT).
<p>Indicateurs utilisés pour cette évaluation</p> <p><i>Indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation</i></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Aucun indicateur utilisé</p>
<p>Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.</p> <p>Site plan Climat, site web du gouvernement</p>
<p>Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus</p> <p><input type="checkbox"/> Fondée sur des données factuelles</p> <p><input type="checkbox"/> Fondée en partie sur des données factuelles</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fondée sur des données factuelles limitées</p>
<p>Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation</p> <p><input type="checkbox"/> Le suivi relatif à cet objectif est adéquat</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun système de suivi en place</p> <p><input type="checkbox"/> Le suivi n'est pas nécessaire</p>
<p>Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 7</p>
<p>Objectif national 7 : D'ici à 2020, réduire au niveau des seuils de tolérance toute pollution qui a des effets néfastes sur le fonctionnement des écosystèmes et la diversité biologique.</p>
<p>Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :</p> <p><input type="checkbox"/> En voie de dépasser l'objectif</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> En voie d'atteindre l'objectif</p> <p><input type="checkbox"/> Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents</p> <p><input type="checkbox"/> Aucun changement notable</p>

Éloignement de l'objectif

Inconnu

Date de l'évaluation :

05/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

L'évaluation de cet objectif se fonde sur la législation et réglementation en vigueur (loi n°007/2014 relative à la Protection de l'Environnement en République Gabonaise, décret n° 39/PR-MRSEPN du 10 janvier 1979 relatif à la classification des industries et à la détermination des éléments à considérer dans l'évaluation de la pollution)

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Nombre de texte de juridique

Nombre de stratégie et plan d'actions

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Site web de la Direction Générale de l'Environnement

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles

Fondée en partie sur des données factuelles

Fondée sur des données factuelles limitées

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat

Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)

Aucun système de suivi en place

Le suivi n'est pas nécessaire

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 8

Objectif national 8 : D'ici à 2020, réduire la menace des espèces exotiques envahissantes sur la diversité biologique.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

05/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

L'évaluation de cet objectif se fonde uniquement sur l'existence de la Loi n°007/2014 relative à la Protection de l'Environnement en République Gabonaise qui règlemente entre autres l'introduction des espèces exotiques.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Aucun indicateur utilisé

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Site web Direction Générale de l'Environnement

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 9

Objectif national 9 : D'ici à 2020, conserver au moyen d'un réseau national d'aires protégées écologiquement représentatif d'au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures, et de 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

08/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

Evaluation de cet objectif est basée en partie sur l'existence des documents juridiques suivants :
Décret n°00161/PR du 1^{er} juin 2017 portant création de 20 aires marines protégées (9 parcs marins et 11 réserves aquatiques) en République Gabonaise;

Mise en œuvre des conventions CITES, RAMSAR.

Loi n°002/2014 portant Orientation du Développement Durable en République Gabonaise;

Loi n°007/2014 relative à la Protection de l'Environnement en République Gabonaise;

Décret n°0579/PR/MPE du 30 novembre 2015 fixant les modalités et les conditions d'exercice de la pêche en République Gabonaise.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Pourcentage de superficie des aires protégées

Veuillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Existence des 13 parcs nationaux terrestres, 9 parcs nationaux marins, 11 réserves aquatiques, 2 arboretums, 9 sites Ramsar, de nombreuses unités de conservation et autres aires protégées à l'exception de celles citées dans le présent paragraphe.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. Site web de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veuillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Données suffisamment fiables à 99%, car fondées sur des informations chiffrées.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de cet objectif est de fait, car reposant sur des données statistiques malgré l'absence d'un système de suivi .

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Site de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN))

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 10

Objectif national 10 : D'ici à 2020, améliorer et maintenir l'état de conservation de la diversité biologique dans l'ensemble de leurs aires de répartition notamment celui des espèces menacées connues.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

08/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

Loi 003/2007 du 27 août 2007 relative aux parcs nationaux

Décret n°00161/PR du 1^{er} juin 2017 portant création de 20 aires marines protégées (9 parcs marins et 11 réserves aquatiques) en République Gabonaise;

Mise en œuvre des conventions CITES, RAMSAR, ALGER, CMS...

Loi n°002/2014 portant Orientation du Développement Durable en République Gabonaise;

Loi n°007/2014 relative à la Protection de l'Environnement en République Gabonaise;

Décret n°0579/PR/MPE du 30 novembre 2015 fixant les modalités et les conditions d'exercice de la pêche en République Gabonaise;

Arrêté 000937/MEFEDD/SG/DGFAP du 11 juin 2018 instituant plan de protection de la faune dans les concessions forestières, agroindustrielles, minières et pétrolières.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

L'instrument juridique disponible, notamment la Loi sur les parcs nationaux. Présence constante des éco-gardes pour assurer la surveillance des parcs nationaux.

Veuillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Observation directe de la présence des éco-gardes et des agents de l'administration forestière

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (site web de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)).

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de l'objectif est assuré à travers l'application des instruments juridiques et administratives mis en place.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Site web de L'Agence nationale des Parcs Nationaux (ANPN)).

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 11

Objectif 11 : D'ici à 2020, contribuer à la réduction du commerce illicite de spécimens de la faune et de la flore sauvage.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

08/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

Loi 003/2007 du 27 août 2007 relative aux parcs nationaux

Décret n°00161/PR du 1^{er} juin 2017 portant création de 20 aires marines protégées (9 parcs marins et 11 réserves aquatiques) en République Gabonaise;

Mise en œuvre des conventions CITES (inscription aux annexes des espèces menacées d'extinction), ALGER,

Loi n°002/2014 portant Orientation du Développement Durable en République Gabonaise;

Loi n°007/2014 relative à la Protection de l'Environnement en République Gabonaise;

Décret n°0579/PR/MPE du 30 novembre 2015 fixant les modalités et les conditions d'exercice de la pêche en République Gabonaise;

Arrêté 000937/MEFEDD/SG/DGFAP du 11 juin 2018 instituant plan de protection de la faune dans les concessions forestières, agroindustrielles, minières et pétrolières.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation

Les indicateurs utilisés se basent sur l'application des dispositions des textes juridiques ci-dessus cités, des procédures et des mesures administratives (Organe de Gestion de la CITES) mises en place.

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Elaboration des formulaires de demande de permis CITES;

Désignation d'un organe de gestion pour les bois tropicaux;

Actualisation des textes législatifs et réglementaires.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. Documents disponibles auprès des administrations concernées (Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées, Direction Générale des Industries et du Commerce du Bois et Agence Nationale des Parcs Nationaux).

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance indiqué ci-dessus repose sur des informations disponibles auprès de l'organe de gestion et de l'autorité scientifique de la convention CITES.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

La mise en œuvre de cet objectif est assurée par l'application des dispositions contenues dans la convention CITES et les textes juridiques nationaux.

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 12

Objectif 12 : D'ici à 2020, promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures, entre autres par la mise au point et le transfert de technologies, par des approches traditionnelles et/ou des techniques de gestion évolutive.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

08/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

Mise en œuvre du projet d'appui à la gestion durable des zones humides critiques (PAZH)

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Décret n°00161/PR du 1^{er} juin 2017 portant création d'aires protégées aquatiques en République Gabonaise, dont 11 réserves aquatiques;

Mise en œuvre des conventions CITES, RAMSAR, ALGER....

Décret n°0579/PR/MPE du 30 novembre 2015 fixant les modalités et les conditions d'exercice de la pêche en République Gabonaise;

La loi 016/01 de 2001 portant code forestier en République Gabonaise;

Rapport d'activité du PAZH.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. Site de la DGEPN et ANPN, documents disponibles auprès desdites administrations.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 13

Objectif 13 : D'ici à 2020, promouvoir l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources phylogénétiques et zoogénétiques afin de garantir la sécurité alimentaire et une agriculture durable.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

18/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

Mise en place de plusieurs projets de développement (projet Gabonaise des réalisations agricoles et des initiatives des nationaux engagés(GRAINE);

Stratégie nationale de développement agricole;
Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN);
Organisation des foires agricoles;
Mise en place du countrystat;
Mise en place de l'Agence Gabonaise de Sécurité Alimentaire (AGASA);
Initiative d'aquaculture.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

L'évaluation de cet objectif repose sur les mesures et initiatives ci-dessus.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents

Site web du ministère de l'agriculture
Site web du gouvernement
Site web FAO

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Mise en place d'une plateforme de suivi des statistiques agricoles regroupant plusieurs administrations;
Mise en place du countrystat.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Site web du ministère de l'agriculture

Site web du gouvernement

Site web FAO

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 14

Objectif 14 : D'ici à 2020, développer et maintenir un réseau national de zones humides importantes pour la conservation de la diversité biologique.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

18/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

Notre évaluation s'est basée sur l'existence des textes juridiques et sur la base des actions menées au niveau national par les acteurs concernés par cet objectif (administration forestière; Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), Bailleurs de fonds...). En effet, le Gabon compte 9 zones humides, 9 parcs marins et 11 réserves aquatiques.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation

Nombre d'instruments juridiques disponibles :

Décret n°00161/PR du 1^{er} juin 2017 portant création d'aires protégées aquatiques en République Gabonaise, dont 9 parcs marins et 11 réserves aquatiques;

Mise en œuvre des conventions CITES, RAMSAR, ALGER...

Loi n°002/2014 portant Orientation du Développement Durable en République Gabonaise;

Loi n°007/2014 relative à la Protection de l'Environnement en République Gabonaise;

Décret n°0579/PR/MPE du 30 novembre 2015 fixant les modalités et les conditions d'exercice de la pêche en République Gabonaise;

La loi 016/01 de 2001 portant code forestier en République Gabonaise;

Loi n°003/2007 du 27 août 2007, relative aux parcs nationaux;

Mise en œuvre du projet d'Appui à la Gestion Durable des Zones Humides Critiques (PAZH)

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (site web Agence National des Parcs Nationaux (ANPN), site de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature(DGEPN))

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Existence d'un projet dédié spécifiquement sur les zones humides : Projet d'Appui des Zones Humides (PAZH). Existence d'un réseau de 9 parcs marins et 11 réserves aquatiques.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)

Aucun système de suivi en place

Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de l'objectif est basée sur l'existence des textes juridiques et des actions menées sur le terrain.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (site web Agence National des Parcs Nationaux (ANPN) et le site de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature(DGEPN))

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 15

Objectif 15 : D'ici à 2020, développer des filières de produits forestiers non ligneux en vue de contribuer au développement économique et social.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

En voie de dépasser l'objectif

En voie d'atteindre l'objectif

Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents

Aucun changement notable

Éloignement de l'objectif

Inconnu

Date de l'évaluation :

18/04/2019

Informations supplémentaires (Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations

pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

Plusieurs actions ont été menées au niveau national en vue de formaliser les filières des produits non ligneux :

Études sur la gestion durable et sur les filières des PFNL,

élaboration des lignes directrices (COMIFAC) en vue de faciliter la mise en place d'un cadre réglementaire,

élaboration d'une stratégie et plan d'actions nationaux sur les PFNL

Mise en place d'un Comité Consultatif Intergouvernemental sur les Produits Forestiers Non Ligneux

Mise en œuvre de trois projets (Renforcement de la sécurité alimentaire, Projet de gestion durable des ressources forestières, Projet Amélioration des politiques au profit des petits producteurs)

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

La loi 016/01 de 2001 portant code forestier en République Gabonaise;

Rapports d'études sur la gestion durable et sur les filières des PFNL,

Directives des lignes directrices (COMIFAC/FAO) en vue de faciliter la mise en place d'un cadre réglementaire,

Document de stratégie et plan d'actions nationaux sur les PFNL

Arrêté portant création du Comité Consultatif Intergouvernemental sur les Produits Forestiers Non Ligneux

Rapports des projets ci-dessus cités.

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Nombre de mesures et/ou instruments mises en œuvre pour le développement des filières de produits forestiers non ligneux.

Part de la contribution des produits forestiers non ligneux dans le PIB du secteur.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (site web du ministère de l'économie, FAO)

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
- Fondée en partie sur des données factuelles
- Fondée sur des données factuelles limitées

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Tableau de bord du Ministère de l'Économie;
Documents disponibles auprès des administrations concernées.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (site web du ministère de l'Économie et www.eaux-forets.gouv.ga)

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 16

Objectif 16 : D'ici à 2020, optimiser les retombées positives du tourisme sur la diversité biologique.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Éloignement de l'objectif

Inconnu

Date de l'évaluation :

18/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

Aucune donnée

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation

Aucune donnée

Ou :

Aucun indicateur utilisé

Veuillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Aucun

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. Site web du Ministère du Tourisme

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles

Fondée en partie sur des données factuelles

Fondée sur des données factuelles limitées

Veuillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Sans objet

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Aucune donnée

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 17

Objectif 17 : D'ici à 2020, améliorer la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone en vue d'atténuer les changements climatiques et l'adaptation de ceux-ci, et de lutter contre la dégradation des terres.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

18/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations

pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

L'évaluation s'est appuyée sur l'existence des textes juridiques et des actions menées sur le terrain.

Au titre des textes juridiques nous avons :

Loi n°002/2014 portant Orientation du Développement Durable en République Gabonaise;

Loi n°007/2014 relative à la Protection de l'Environnement en République Gabonaise;

Décret 539 PR/MEFEPEPN réglementant les Etudes Impacts Environnementales;

La loi 016/01 de 2001 portant code Forestier en République Gabonaise.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation

Taux de déforestation inférieure à 1%;

Augmentation de la superficie forestière de 22 000 000 à 23 000 000 hectares;

80 % de la superficie forestière aménagée;

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Aménagement forestier (par exemple le projet d'appui aux petits exploitants forestiers, etc.)

Exploitation à faible impact environnemental (EFIR);

Etudes d'Impact Environnemental et social (EIES).

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (www.eaux-forets.gouv.ga)

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

Fondée sur des données factuelles

Fondée en partie sur des données factuelles

Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance peut être estimé à 80% au vue des efforts accomplis dans l'utilisation des outils énoncés ci-dessus.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

L'évaluation s'est faite essentiellement en se basant sur l'existence des textes et sur les données de terrain. Par contre, aucun système de suivi n'est mis en place.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (www.eaux-forets.gouv.ga, site web de la Direction Générale de l'Environnement)

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 18

Objectif 18 : D'ici à 2015, rendre opérationnel le régime national relatif à l'accès aux ressources biologiques et aux savoirs traditionnels associés, et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

18/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

Ratification du Protocole de Nagoya par le Gabon;

Adoption d'une stratégie et plans d'action nationaux en matière d'APA ;

Exécution d'un projet relatif à la mise en œuvre d'une stratégie et plans d'action nationaux en matière d'APA ;

Désignation d'un point focal APA.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation

Veuillez fournir une liste des indicateurs utilisés pour l'évaluation de cet objectif.

Ateliers de sensibilisation de toutes les parties prenantes sur les enjeux et défis du Protocole de Nagoya et sur le concept APA.

Veuillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Activités menées par le Point focal APA et par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC dans le cadre de la formation, la vulgarisation sur le Protocole de Nagoya et le concept APA.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (site web de la DGEPN Gabon)

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veuillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance ci-dessus repose sur les faits observés, notamment les activités menées au niveau national.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
- Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
- Aucun système de suivi en place
- Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le système est suivi à travers les instruments juridiques et les mesures administratives pris au niveau national (désignation du Point Focal APA et mise en place de l'Autorité Nationale Compétente APA (ANC-APA) d'une part, et au vue des activités menées au niveau national d'autre part.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (site web de la DGEPN Gabon)

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 19

Objectif 19 : D'ici à 2020, mettre en place des mécanismes de participation des communautés locales.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

18/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

Existence des dispositions juridiques et réglementaires, notamment dans le cadre de l'exploitation des ressources forestières, de la gestion des parcs nationaux et projets de développement.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation

Veuillez fournir une liste des indicateurs utilisés pour l'évaluation de cet objectif.

Existence des textes réglementant :

la consultation publique;

la mise en place des Comités Consultatifs de Gestion Locale au sein des parcs nationaux (CCGL);

le processus de Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP).

Ou :

Aucun indicateur utilisé

Veuillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES)

Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) (les Cahiers de Charges Contractuelles);

Le Plan d'Aménagement Forestier (les Cahiers des Charges Contractuelles)

Le Plan de Gestion des Parcs Nationaux.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (site web de la DGEPN Gabon et site web du ministère en charge des Forêts)

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance ci-dessus repose sur la base des mesures mises en œuvre au niveau national et sur leur applicabilité sur le terrain.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de cet objectif se fait sur la base des textes juridiques et des mesures administratives mis en œuvre. Il n'existe pas de système de suivi de cet indicateur.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (site web de la DGEPN Gabon et site web du ministère en charge des Forêts)

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 20

Objectif 20 : D'ici à 2020, préserver et intégrer dans les politiques de gestion durable des ressources biologiques les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

18/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

L'évaluation se fonde sur l'existence des textes sectoriels faisant référence à l'implication des populations locales et par conséquent à l'intégration des connaissances et pratiques traditionnelles de gestion durable des ressources biologiques.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation

Prise en compte des connaissances des populations locales lors de la cartographie participative précédant la mise en œuvre des projets de développement (exploitation agro-industrielle, exploitation forestière, gestion des parcs nationaux).

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Cartographie participative;
Identification de Hautes Valeurs de Conservation 5 et 6 (HVC 5 et 6)

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Niveau de confiance indiqué ci-dessus repose sur la mise en œuvre effective au niveau national des mesures ci-dessus énoncées.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de l'objectif se fonde sur les activités menées au niveau national.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents.

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 21

Objectif 21 : D'ici à 2020, favoriser et soutenir la recherche interdisciplinaire portant sur tous les aspects de la conservation et de l'utilisation de la diversité biologique.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif

- En voie d'atteindre l'objectif
 Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
 Aucun changement notable
 Éloignement de l'objectif
 Inconnu

Date de l'évaluation :

18/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

La tendance actuelle au niveau national consiste à l'élaboration des programmes de recherche interdisciplinaire et si possible associant plusieurs institutions dont les thématiques de recherche sont complémentaires. Ceci se matérialise par l'existence à ce jour de plusieurs programmes et projets de recherche menés au travers des consortiums qui impliquent aussi bien des institutions nationales et internationales de recherche.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation

Rapport d'activité du CENAREST;
Rapport d'activité de l'ANPN;
Conventions et Accords de collaboration.

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

L'évaluation s'est faite sur la base des rapports des administrations et instituts de recherche.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (site web de l'INSAB Gabon, Site web ENEF Gabon, site web UOB Gabon).

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Niveau de confiance indiqué ci-dessus repose sur la mise en œuvre effective des programmes et projets de recherche interdisciplinaire (projet Arc Emeraude de l'ANPN, Projet Procobha, Ecotrop-Lopé, Ecotrop-Arc Emeraude, Cab Alliance, projet DynaFor et projet P3FAC en partenariat avec le CENAREST, l'USTM, l'INSAB et l'Univ Gembloux,...) portant sur tous les aspects de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité .

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de l'objectif est assuré sur la base des réalisations menées sur le terrain.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. Site web ANPN Gabon, site web WWF Belgique, site web université de Gembloux, site web USTM Gabon, site web CENAREST Gabon)

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 22

Objectif 22 : D'ici à 2020, renforcer les capacités humaines, juridiques, institutionnelles et

financières en vue de gérer la diversité biologique de manière durable

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

18/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

L'évaluation se fonde sur :

les campagnes de sensibilisation des populations;

l'existence des programmes de formations dans les grandes écoles et universités du pays;

l'existence de plusieurs textes juridiques sectoriels intégrant la dimension de la gestion durable de la diversité biologique;

la mobilisation conséquente des financements en la matière.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Indicateur(s) utilisé(s) pour cette évaluation

Existence des textes juridiques sectoriels :

Nombre de campagne de sensibilisation/vulgarisation;

Nombre de modules de formation relatifs à la gestion de la biodiversité (École Nationale des Eaux et Forêts de Libreville, Institut Nationale des Sciences Agronomiques et de

Biotechnologie de Franceville, Département de Géographie et d'Anthropologie de l'Université Omar BONGO ; Institut National des Sciences de Gestion);
Nombre de textes juridiques et réglementaire sur la gestion de la Diversité Biologique;
Part du budget consacrée à la gestion des ressources biologiques.

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

L'évaluation s'est faite sur la base des réalités de terrain, notamment l'existence des programmes de formation intégrant la dimension de la gestion de la diversité biologique dans les établissements de formation ci-dessus cités, l'existence de nombreux textes juridiques sectoriels et sur la base des appuis financiers des bailleurs de fonds.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. Site web de AFD, site web de la Banque Mondiale, site web du FEM, Site web ANPN Gabon, site web USTM Gabon, site web CENAREST Gabon, site web de UOB Gabon, site web de l'ENEF Gabon)

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

A l'absence des données chiffrées, la réalité sur le terrain montre que les capacités humaines, juridiques, institutionnelles et financières en vue de gérer la diversité biologique de manière durable sont en constante progression.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Le suivi de l'objectif s'est fait sur la base des réalisations sur le terrain. Il n'existe malheureusement pas de système de suivi élaboré.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (Site web de AFD, site web de la Banque Mondiale, site web du FEM, Site web ANPN Gabon, site web USTM Gabon, site web CENAREST Gabon, site web de UOB Gabon, site web de l'ENEF Gabon)

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 23

Objectif 23 : D'ici à 2020, renforcer la coopération internationale et conclure des alliances stratégiques.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

18/04/2019

Informations supplémentaires (Veuillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

L'évaluation de cet objectif est basée sur les constats et non sur la base des textes juridiques liant les différentes parties.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Nombre de nouveaux accords et conventions signés;
Nombre de participation aux réunions internationales;
Niveau de respect des engagements internationaux;
Nombre de partenariats.

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

Documents signés;
Partenariats;
Programmes et projets bilatéraux et multilatéraux;

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (site web du Ministère des Affaires Etrangères Gabon)

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Evaluation est uniquement basée sur les réalités de terrain.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

- Le suivi relatif à cet objectif est adéquat
 Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)
 Aucun système de suivi en place
 Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Aucun système de suivi n'étant mis en place, l'objectif est suivi sur la base des réalités de terrain (assistance de la JICA, AFD, coopérations bilatérale et multilatérale).

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (site web du Ministère des Affaires Etrangères Gabon)

Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif national 24

Objectif 24 : D'ici à 2020, renforcer la base scientifique en vue d'améliorer les connaissances scientifiques et de servir d'outils de prise de décisions relatives à la gestion de la diversité biologique.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif sélectionné :

- En voie de dépasser l'objectif
- En voie d'atteindre l'objectif
- Progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable
- Éloignement de l'objectif
- Inconnu

Date de l'évaluation :

18/04/2019

Informations supplémentaires (Veillez fournir des renseignements sur les données factuelles utilisées dans l'évaluation de cet objectif, en vous appuyant sur les informations

pertinentes fournies dans la partie II, y compris les obstacles rencontrés dans la présente évaluation).

L'évaluation se fonde sur :

l'existence des programmes de formations dans les domaines de la conservation et de la gestion durable de la Diversité Biologique dans les grandes écoles et universités du pays;

l'existence de plusieurs textes juridiques sectoriels intégrant la dimension de la gestion durable de la diversité biologique;

L'existence des formations doctorales.

Indicateurs utilisés pour cette évaluation

Nombre de modules relatifs à la gestion de la biodiversité (Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Libreville, Institut Nationale des Sciences Agronomiques et de Biotechnologie de Franceville, Département de Géographie et d'Anthropologie de l'Université Omar BONGO);

Nombre d'Ecoles Doctorales;

Nombre des scientifiques possédant les grades universitaires.

Veillez décrire tout autre outil ou moyen employé pour évaluer les progrès accomplis

L'évaluation s'est faite sur la base des réalités de terrain et des rapports du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (site web USTM Gabon, site web CENAREST Gabon, site web de UOB Gabon, site web de l'ENEF Gabon)

Niveau de confiance de l'évaluation ci-dessus

- Fondée sur des données factuelles
 Fondée en partie sur des données factuelles
 Fondée sur des données factuelles limitées

Veillez fournir une explication du niveau de confiance indiqué ci-dessus

Le niveau de confiance repose essentiellement sur les réalités de terrain et des données du CAMES.

Caractère adéquat des données de suivi qui appuient l'évaluation

Le suivi relatif à cet objectif est adéquat

Le suivi relatif à cet objectif est partiel (par ex. ne couvre qu'une partie du domaine ou de la question)

Aucun système de suivi en place

Le suivi n'est pas nécessaire

Veillez décrire comment le suivi de l'objectif est assuré et veuillez indiquer si un système de suivi a été mis en place

Aucun système de suivi n'étant mis en place, le suivi de l'objectif s'est fait sur la base des observations des terrains.

Sites Internet, liens Internet et fichiers pertinents. (site web USTM Gabon, site web CENAREST Gabon, site web de UOB Gabon, site web de l'ENEF Gabon)

PARTIE IV. DESCRIPTION DE LA CONTRIBUTION NATIONALE A LA REALISATION DE CHAQUE OBJECTIF D'AICHI POUR LA BIODIVERSITE MONDIALE

Conformément aux lignes directrices du sixième rapport, nous présentons la contribution de notre pays à la réalisation de chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité mondiale.

Des informations concernant les objectifs nationaux qui sont identiques aux Objectifs d'Aichi pour la biodiversité figurent dans les parties II et III ci-dessus. A ce titre des informations complémentaires sont décrites dans le tableau ci-dessous.

IV. Description de la contribution nationale à la réalisation de chaque Objectif d'Aichi pour la biodiversité mondiale
Objectif 1, 2, 3... d'Aichi pour la biodiversité
Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet Objectif d'Aichi pour la biodiversité et veuillez résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description : Objectif 1 : Sensibilisation accrue à la diversité biologique Plusieurs actions de sensibilisation ont été menées au niveau national pour susciter une prise de conscience de l'intérêt et de l'importance de la diversité biologique et inciter la prise de mesure pour sa conservation et son utilisation durable. Il s'agit notamment : <ul style="list-style-type: none">• des campagnes de sensibilisation sur le concept de la biodiversité (journée internationale des forêts, semaine nationale de l'environnement, journée internationale des zones humides, journée internationale de la biodiversité, etc);• des campagnes de lutte contre le braconnage, de protection des sites de ponte et de nidification des tortues marines, de l'intérêt de fermeture et d'ouverture des périodes de chasse et de pêche dans le but de reconstruire des populations animales;• de la promotion de l'intérêt du reboisement dans les zones dégradées des concessions forestières;

- de la sensibilisation des opérateurs économiques (forestiers, miniers, agricoles) sur la prise en compte et l'intégration de la diversité biologique dans leurs systèmes de gestion interne;
- de l'éducation environnementale dans les programmes scolaires;
- des émissions radio-télévisées relatives à la conservation de la biodiversité;
- des articles dans la presse écrite, etc.

Objectif 2 : Les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées

L'intégration des valeurs de la diversité biologiques dans les politiques et planifications sectorielles est notable à travers le dispositif juridique et les outils de gestion des ressources naturelles. Il s'agit entre autre :

du Plan d'action national sur l'utilisation de la viande de brousse,

du décret 579 fixant les modalités et conditions de l'exercice des activités de pêche de novembre 2015 ;

du décret 161/PR du 1^{er} juillet 2017 portant création des aires protégées aquatiques marines ;

du décret n 350/PR/MPERNFM du 7 juin 2016 fixant les conditions d'exploitation du kevazingo et de l'ozigo ;

de l'arrêté n°133/MFEPRN/CAB de 2014 portant instauration d'une autorisation spéciale pour l'exploitation des produits transformés de kevazingo ;

de la loi n°007/2014 du 1^{er} aout 2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise ;

de la loi n°002/2014 du 1^{er} aout 2014 portant orientation du développement durable en République Gabonaise.

Les efforts réglementaires pris par l'Etat gabonais en vue de préserver et conserver les valeurs de la biodiversité au niveau national ont un impact majeur au niveau mondial c'est le cas du décret 161/PR du 1^{er} juillet 2017 portant création des aires protégées aquatiques marines.

Objectif 3 : Réforme des mesures d'incitation

Plusieurs mesures en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et de l'atténuation des impacts néfastes sur la diversité biologique ont été élaborées et appliquées par le Gabon :

Le transfert de l'annexe II en annexe I de la CITES du perroquet gris du Gabon (*Psittacus erithacus*) et des trois espèces de pangolins (*Manis gigantea*, *M. tetradactyla* et *M. tricuspis*);

L'inscription en annexe II de la CITES du kevazingo (*Guibourtia tessmannii*, *G. pellegriniana* et *G. demeusei*). Aux mesures décrites ci-dessus, on peut aussi noter :

- la création du Conseil National Climat sur les questions du Changement climatiques ;
- la création de la Commission Nationale d'Affectation des Terres ;
- la création d'un Fonds de Sauvegarde de l'Environnement ;
- le décret 579 fixant les modalités et conditions de l'exercice des activités de pêche de novembre 2015 ;
- le décret 161/PR du 1^{er} juillet 2017 portant création des aires protégées aquatiques marins ; l'arrêté n° 000064/MEFPEPGE/SG/DGP porte création, attribution et organisation du comité technique d'attribution de l'agrément professionnel du secteur d'Eaux et Forêts ;
- le décret 579 de novembre 2015 fixant les modalités et conditions de l'exercice des activités de pêche ;
- le décret 161/PR du 1^{er} juillet 2017 portant création des aires protégées aquatiques marins ;
- la loi n°002/2014 du 1^{er} aout 2014 portant orientation du développement durable en République Gabonaise ;
- la loi n°007/2014 du 1^{er} aout 2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise.

Objectif 4 : Production et Consommation durables

En matière de production et de consommation durables, les mesures ci-après ont été prises:

- aménagement forestier ;
- étude d'impact environnemental et social;
- certification forestière;
- quotas de prélèvement de la faune sauvage;
- repos biologique pour les espèces halieutiques et de faune sauvage;
- interdiction du mono-filament dans les techniques de pêche;
- certification palmier à huile (RSPO);
- torchage zéro.

Objectif 5 : L'appauvrissement des habitats est réduit de moitié ou ralenti au moins

Plusieurs mesures ont été prises par le Gabon pour lutter contre l'appauvrissement des habitats parmi lesquels :

Le Plan national d'affectation des Terres en cours d'élaboration ;

La création des aires protégées marines ;

La mise en œuvre du projet CARDYMASS qui a pour but de contribuer à la protection et la préservation des mangroves.

Objectif 6 : Gestion durable des ressources halieutiques

Le Gabon compte 800km de côte (Zone économique exclusive de 213.000 Km²) avec un réseau hydrographique très dense qui le prédispose à une abondance de la ressource halieutique.

Le dispositif règlementaire en matière des ressources halieutiques s'est considérablement consolidé avec le décret 161/PR du 1^{er} juillet 2017 portant création des aires protégées aquatiques marines et l'arrêté sur les rejets. Les outils comme le Plan d'aménagement de la crevette, le Plan d'aménagement de la sardinelle et le Plan national de surveillance viennent renforcer les efforts de gestion durable des ressources halieutiques.

Objectif 7 : Agriculture, Aquaculture et Foresterie durables

La prise en compte de cet objectif dans les politiques de développement est basée sur :

L'adoption et la promulgation de la loi n°002/2014 portant Orientation du Développement Durable en République Gabonaise;

L'adoption du Décret n°0579/PR/MPE du 30 novembre 2015 fixant les modalités et les conditions d'exercice de la pêche en République Gabonaise;

L'adoption de la Loi 016/01 portant code forestier en République Gabonaise et de la loi n°007/2014 du 1^{er} aout 2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise ;

Et le Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) en cours d'élaboration.

Objectif 8 : La pollution est réduite

Le Gabon dans sa politique de réduction de la pollution a mis en place le Centre National Anti-Pollution. Cet outil a réalisé une étude et produit un document stratégie à savoir : *Plan National de mise en œuvre de la convention de STOCKHOLM sur les polluants organiques persistants au GABON*.

En matière de réduction de pollution, le Gabon s'est doté d'un Plan d'urgence national, d'une Loi n°007/2014 du 1^{er} août 2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise et d'une Loi n°002/2014 du 1^{er} août 2014 portant orientation du développement durable en République Gabonaise et d'un décret n° 39/PR-MRSEPN du 10 janvier 1979 relatif à la classification des industries et à la détermination des éléments à considérer dans l'évaluation de la pollution)

Objectif 9 : Les espèces exotiques envahissantes sont contrôlées

La Loi n°007/2014 relative à la Protection de l'Environnement en République Gabonaise permet de règlementer entre autres l'introduction des espèces exotiques et les mesures de surveillance et de contrôle.

Les Plans nationaux de surveillance et d'aménagement des pêches et de l'aquaculture permettent de surveiller et de contrôler la présence des espèces exotiques.

Objectif 10 : Ecosystèmes vulnérables aux changements climatiques

Les études élaborées dans le cadre du projet AAP (Programme d'Adaptation en Afrique) ont montré que les écosystèmes les plus vulnérables aux changements climatiques au Gabon sont les écosystèmes côtiers. C'est dans cette optique qu'a été adoptée une stratégie nationale d'adaptation du littoral gabonais face aux effets du changement climatique.

Le Plan National d'adaptation côtière constitue le profil environnemental côtier du Gabon. Ce premier document de diagnostic décrit et analyse les caractéristiques du milieu côtier, sa population, les activités humaines pratiquées et le cadre qui régit cet espace. Il décrit également la méthodologie pour établir une stratégie d'aménagement du territoire et d'urbanisme à long terme. Il présente les différentes phases de travail pour parvenir à ce résultat.

Objectif 11 : Les aires protégées

Outre, les 13 parcs nationaux terrestres créés en 2002 et représentant près de 11% du territoire national et les neuf (09) sites RAMSAR, le Gabon a poursuivi ses efforts de conservation de la biodiversité en créant, par Décret n°00161/PR du 1^{er} juin 2017 portant création d'aires protégées aquatiques en République gabonaise, 20 Aires Protégées marines dont 11 réserves aquatiques et 9 parcs marins couvrant respectivement (173.100 ha) et (5.102.800 ha), le tout couvrant un total de 26,2% des eaux marines sous juridiction gabonaise.

Au regard des superficies indiquées ci-dessus auxquelles s'ajoutent celles des séries de conservation dans les concessions forestières sous aménagement durable, les Hautes Valeurs de Conservation dans les plantations agro-industrielles et les arboreta, le Gabon a largement atteint les cibles prescrits par l'objectif d'Aïchi.

Objectif 12 : Réduction des risques d'extinction et amélioration de l'état de conservation

Les études antérieures ont fait mention de la disparition de certaines espèces animales (lion, lycaon).

Pour prévenir les risques d'extinction, le Gabon a adopté des mesures de protection des espèces dites menacées, en adoptant le décret n°137/PR/MEFEPA du 4 février 2009 portant mise en réserve de certaines espèces végétales à usage multiple de la forêt gabonaise.

o

Les 5 arbres protégés du Gabon

Ces cinq essences forestières sont réputées pour la qualité de leur bois et ont fait l'objet d'exploitation dans le pays. Elles font également partie intégrante de la vie des communautés rurales du Gabon, tant pour leurs vertus alimentaires et médicinales que pour leur importance dans les rites initiatiques traditionnels.

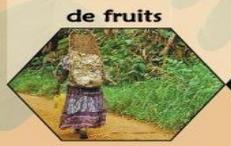
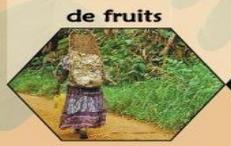
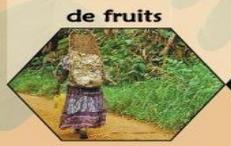
	<p>Moabi <i>Baillonella toxisperma</i></p> 	<p>Conformément à la loi, ces espèces d'arbres sont interdites d'abattage, classées non exploitables et non commercialisables depuis le 1er janvier 2009, et ce pendant 25 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2033.</p>	<p>Andok <i>Irvingia gabonensis</i></p> 				
	<p>Ozigo <i>Dacryodes buettneri</i></p> 	<p>Il est interdit d'abattre, de scier, de transporter ou de vendre le bois de ces espèces.</p> <p>d'après le décret n°137/PR/MEFPA du 4 février 2009</p>	<p>Douka <i>Tieghemella africana</i></p> 				
	<p>Afo <i>Poga oleosa</i></p> 	<p>Cependant, dans le cadre de l'exercice des droits d'usages coutumiers des communautés villageoises, cette disposition légale n'empêche pas la récolte :</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="670 974 901 1120"> <p>de fruits</p>  </td> <td data-bbox="901 974 1093 1120"> <p>d'écorces</p>  </td> <td data-bbox="1093 974 1327 1120"> <p>de latex ou résine</p>  </td> </tr> </table> <p>d'après le décret n°692/PR/MEFEPEPN du 24 août 2004</p>			<p>de fruits</p> 	<p>d'écorces</p> 	<p>de latex ou résine</p> 
<p>de fruits</p> 	<p>d'écorces</p> 	<p>de latex ou résine</p> 					
<p>Poster réalisé dans le cadre du projet "Développement d'Alternatives Communautaires à l'Exploitation Forestière Illégale", phase 2, qui œuvre pour une meilleure gestion des ressources naturelles par et pour les populations rurales au Gabon et au Cameroun dans le cadre des forêts communautaires.</p> <p>Auteurs : Moumbogou C., Meunier Q., Ogoula Ikinda L.B., Doucet J.L., 2011. Conception et photographies : Q. Meunier</p> <p><small>NB : La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.</small></p>							

Figure 1 : Espèces de plantes mises en défens

De même, le Gabon a adopté le décret n°0164/PR/MEF du 19 janvier 2011 réglementant le classement et les latitudes d'abattage des espèces animales, conférant à certaines espèces fauniques le statut d'espèces partiellement et intégralement protégées.



ESPÈCES INTÉGRALEMENT PROTÉGÉES AU GABON



Leur chasse, leur capture, leur détention, leur commercialisation et leur transport sont interdits Article 3, décret n° 169/PR/MEF

Chimpanzé
Pan troglodytes

Gorille
Gorilla gorilla

Mandrill
Mandrillus sphinx

Cercopithèque à queue de soleil
Cercopithecus solatus

Galagos
Galagonidae

Pottos
Lorisidae

Céphalophe à pattes blanches
Cephalophus ogilbyi

Buffle
Syncerus caffer nanus

Eléphant
Loxodonta africana

Daman des arbres
Dendrohyrax dorsalis

Chevrotain aquatique
Hyemoschus aquaticus

Picatharte à cou gris
Picathartes oreas

Bongo
Tragelaphus euryceros

Panthère
Panthera pardus

Hippopotame
Hippopotamus amphibius

Hylochère
Hylochoerus meinertzhageni

Oryctérope
Orycteropus afer

Cobe onctueux
Kobus ellipsiprymnus

Cobe des roseaux
Redunca arundinum

Pangolin géant
Manis gigantea

Crocodile du Nil
Crocodylus niloticus

Céphalophe de Grimm
Sylvicapra grimmia

Crocodile nain
Osteolaemus tetraspis

Tortues marines
Tortue Luth, Olivâtre, Verte, Imbriquée

Faux gavial
Mecistops cataphractus

Baleine à bosse
Megaptera novaeangliae

Lamantin
Trichechus senegalensis

Conception graphique :

Conformément à l'article 275 du code forestier, les auteurs des infractions vis-à-vis des espèces intégralement protégées sont punis d'un emprisonnement de trois à six mois et d'une amende de 100 000 à 10 000 000 de francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement.

Illustrations issues de deux livres de référence :
 1. © Sinclair I. & Ryan P. 2003. Birds of Africa South of the Sahara. Struik.
 2. © Kingdon J. 1997. The Kingdon Field Guide to African Mammals. Academic press



Figure 2 : Espèces intégralement protégées

Par ailleurs, les études menées par l'Institut de Recherche en Ecologie Tropicale (IRET) et l'Herbier National du Gabon, en collaboration avec le Jardin Botanique de Missouri, révèlent que 41 espèces végétales sont menacées (base de données TROPICOS)

En revanche, la liste rouge UICN recense 94 espèces de flore vulnérables, en danger et en danger critique d'extinction.

Objectif 13 : Sauvegarder la diversité génétique

A l'heure actuelle, le Gabon n'a pas encore mis en place des mesures spécifiques pour sauvegarder la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques, des parents pauvres.

Objectif 14 : Les services écosystémiques

La loi n°016/01 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République Gabonaise qui institue les aménagements forestiers et la Loi n°007/2014 du 1^{er} août 2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise qui instaure la pratique des études d'impact environnemental et social font obligation de la réalisation des cartographies participatives. Celles-ci permettent la prise en compte des HVC 5 et 6 qui garantissent la sauvegarde des besoins essentiels des communautés locales et populations autochtones en matière de subsistance, de santé en eau et en nutrition. Elles permettent également de maintenir des valeurs culturelles : sites, ressources, habitats et paysages d'importance culturelle et culturelle.

Objectif 15 : Restauration et résilience des écosystèmes

Suite à la ratification des trois conventions de Rio (Convention sur la lutte contre la Désertification, Convention sur la Diversité Biologique et Convention sur les Changements Climatiques), le Gabon s'est engagé à développer et mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action en vue de contribuer à la gestion durable de la diversité biologique et à la lutte contre la dégradation des terres et les changements climatiques.

C'est dans ce contexte que le Gabon ambitionne de valoriser pleinement sa forêt désormais sous aménagement durable, et de conserver son « statut de puits de carbone » et de sanctuaire de biodiversité.

Ainsi, l'Administration forestière a dans le cadre de ses activités mis en place des projets communautaires d'agroforesterie et de reboisement des sites dégradés (troués d'abattages). D'autres efforts ont été réalisés à savoir la restauration de la rivière Moulili à Moanda polluée par des déversements des résidus de manganèse, la cartographie des milieux aquatiques en vue de leur restauration, le Plan de protection de la faune, la Loi n°007/2014 du 1^{er} août 2014 relative à la protection de l'environnement en République Gabonaise. Toutes ces actions de restauration et la stratégie d'adaptation aux changements climatiques en cours d'actualisation contribueront à la résilience des écosystèmes.

Objectif 16 : Accès aux ressources génétiques et partage des avantages découlant de leur utilisation

Depuis que le Gabon a adhéré au Protocole de Nagoya le 11 Novembre 2011, le pays continue à mettre en œuvre des actions en faveur de l'Accès et au Partage juste et équitable des Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA).

Objectif 17 : Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique

A l'instar des autres pays parties à la Convention sur la Diversité Biologique, le Gabon a réactualisé sa stratégie et son plan d'action nationaux qui vise à promouvoir et à contribuer à la conservation et l'utilisation durable de sa diversité biologique.

Objectif 18 : Les connaissances traditionnelles

Les connaissances traditionnelles des populations locales sont prises en compte lors de la cartographie participative précédant la mise en œuvre des tous les projets de développement (exploitation agro-industrielle, exploitation forestière, gestion des parcs nationaux) pouvant avoir un impact sur leur bien-être.

Objectif 19 : Partage des informations et des connaissances

Actuellement, les résultats de recherche sont disséminés au sein des instituts de recherche. Toutefois, des synergies sont entrain de se mettre en place autour de plateformes de données relatives à la flore du Gabon et accessibles *via* les liens suivants :

<http://herbieregabon.fr/gabon/collection>

<http://ipt-gabon.gbif.fr>

<https://www.gbif.org/publisher/90a628e5-440e-43b6-9c8d-64a5bfafb39f>

<http://tropicos.org/projectwebportal.aspx?pagename=FloraOfGabon&projectid=75>

<https://www.globalforestwatch.org/dashboards/country/GAB>

<https://www.wri.org/tags/gabon>

<https://www.observatoire->

comifac.net/monitoring_system/national_indicators?country=GAB

Objectif 20 : Mobilisation des ressources provenant de toutes sources

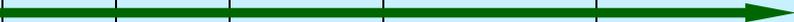
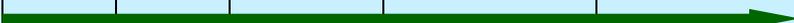
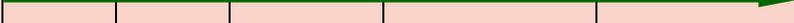
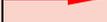
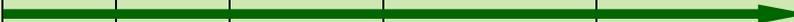
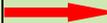
Sur le plan de la coopération multilatérale, le Gabon a bénéficié de plusieurs appuis financiers en matière de conservation de la Diversité Biologique notamment:

- l'accord de conversion des dettes pour le développement durable des écosystèmes forestiers. Ce projet a permis de mobiliser 32.8 milliard de FCFA ;
- le projet d'appui à la gestion durable des ressources forestières au Gabon s'inscrivant dans la dynamique régionale de gestion durable des ressources forestières dans le Bassin du Congo. Ce projet a été financé par le Fonds Forestier pour le Bassin du Congo à travers la Banque Africaine de Développement (BAD) à hauteur de 4.225.019.037 FCFA avec la contribution du Gouvernement Gabonais pour un montant de 300.000.000 FCFA ;

- le projet développement d'un système d'inventaire des ressources forestières nationales contribuant aux activités REDD+ ». Ce Projet d'un montant de 4.700.000.000 FCFA, issu de la coopération Japonaise, a pour objectif d'évaluer les ressources forestières tout en estimant le carbone séquestré ;
- Le projet zonage et aménagement de l'aire protégée de MINKEBE en vue de la protection des corridors de conservation transfrontalière entre le Gabon, le Cameroun et le Congo, pour un budget de 139.279 dollars US en partenariat avec OIBT/UICN/Gabon ;
- le projet sur la conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone de Dja-Odzala-Minkebe au Gabon, Congo et Cameroun ». Financé par le Fond pour l'Environnement Mondial (FEM), Budget du projet 5.000.000.000 FCFA sous le financement de : UNOPS/COMIFAC/MINEF ;
- le projet d'appui au renforcement des capacités des Parcs Nationaux et de la Biodiversité. Initié par l'ANPN et le Ministère des Eaux et Forêts, ce projet est financé par la Banque Mondiale pour un budget de 5.000.000.000 FCFA ;
- le programme « *Planification nationale de l'affectation des terres et surveillance forestière pour promouvoir des stratégies de développement durable pour le Gabon* » est porté par le Gouvernement du Gabon dans le cadre de sa participation à l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI). Il a bénéficié d'un budget de 18,4 M\$US.

Outre le financement des programmes et projets, le Gabon a aussi bénéficié des financements du FEM/PNUE pour exécuter des activités habilitantes liées aux trois conventions de Rio et du FEM/Banque Mondiale pour l'exécution du projet sur la gestion des zones humides (PAZH).

Fort de ce qui précède, les progrès réalisés ont été résumés dans la figure 3 ; ils sont classés de la manière suivante : « Bon » (tendances positives notables à l'échelle mondiale concernant la plupart des aspects de l'élément), « Modéré » (tendance mondiale généralement positive mais peu marquée ou insuffisante, ou des tendances positives marquées pour certains aspects de l'élément, mais peu ou pas de progrès pour d'autres, ou tendances positives dans certaines régions géographiques mais pas dans d'autres), « Insuffisant » (peu ou pas de progrès, voire recul, par rapport à l'élément ; bien qu'il puisse y avoir des réussites locales, nationales ou spécifiques et des tendances positives pour certains aspects, la tendance mondiale générale montre une évolution minime, voire négative) ou « Inconnu » (informations insuffisantes pour évaluer les progrès).

But Stratégique	Cible	Élément de cible	Objectif éloigné	Inconnu	Aucun changement	Progrès accomplis mais trop lents	Objectif en voie d'atteinte	Objectif dépassé
A. Gérer les causes sous-jacentes		Sensibilisation accrue à la diversité biologique						
		Intégration des valeurs de la biodiversité dans la planification et les comptes nationaux						
		Mesures d'incitations						
		Production et consommation durables						
B. Réduire les pressions directes		Réduction ou ralentissement de moitié de l'appauvrissement des d'habitats						
		Gestion durable des ressources halieutiques						
		Agriculture, aquaculture et foresterie durables						
		Réduction de la pollution						
		Contrôle des espèces exotiques envahissantes						
		Réduction des pressions sur les récifs coralliens et des écosystèmes vulnérables au changement climatique						
C. Améliorer l'état de la biodiversité		Conservation de 10 % des zones marines et 17 % des zones terrestres						
		Prévention des risques d'extinction et amélioration de l'état de conservation des espèces menacées						
		Préservation de la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage, des espèces sauvages apparentées, des espèces utiles et réduction de l'érosion génétique						
D. Renforcer les avantages pour tous		Restauration des services écosystémiques et prise en compte des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et d'autres groupes						
		Résilience et restauration des écosystèmes						
		Protocole de Nagoya est en vigueur et opérationnel						
E. Renforcer la mise en œuvre		Elaboration, mise à jour, adoption et mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité						
		Respect, intégration, utilisation coutumière des savoirs autochtones et locaux et participation des communautés autochtones et locales						
		Amélioration, partage et application des connaissances scientifiques sur la biodiversité						

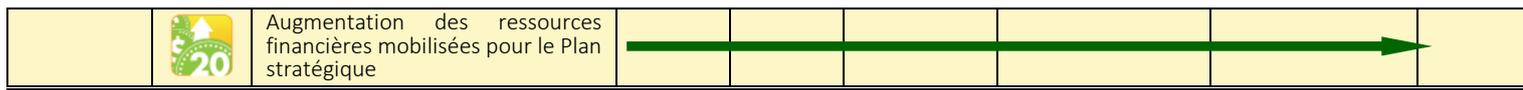


Figure 3. Résumé des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d’Aichi.

Sur la base de la description de la contribution de notre pays à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, nous présentons la manière dont ces contributions soutiennent la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Cette description est illustrée dans la figure 4 ci-dessous.

Objectif de développement durable	Cible (abrégée)	Situation et tendances récentes des as nature et des contributions de la nat populations qui soutiennent les progrès vers la cible		
		Progrès insuffisants	Négatif	Inconnu
1 NO POVERTY Pas de pauvreté	1.1 Éliminer complètement l'extrême pauvreté			
	1.2 Réduire de moitié la proportion de personnes souffrant de la pauvreté			
	1.4 Faire en sorte que tous aient les mêmes droits aux ressources économiques		↓	
	1.5 Renforcer la résilience des pauvres		↓	
2 ZERO HUNGER Faim « zéro »	2.1 Éliminer la faim et faire en sorte que chacun ait accès tout au long de l'année à l'alimentation	→		
	2.3 Doubler la productivité et les revenus des petits producteurs alimentaires	→		
	2.4 Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire		↓	
	2.5 Préserver la diversité génétique des cultures et des animaux d'élevage	→		
	3.2 Éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants			
3 GOOD HEALTH AND WELL-BEING Bonne santé et bien-être	3.3 Mettre fin au sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées			
	3.4 Réduire le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles			?
	3.9 Réduire le nombre de décès et de maladies dus à la pollution			?
6 CLEAN WATER AND SANITATION Eau propre et assainissement	6.3 Améliorer la qualité de l'eau		↓	
	6.4 Augmenter l'utilisation rationnelle de l'eau et garantir la viabilité des prélèvements		↓	
	6.5 Assurer la gestion intégrée des ressources en eau	→		
	6.6 Protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau		↓	
11 SUSTAINABLE CITIES AND COMMUNITIES Villes et communautés durables	11.3 Renforcer l'urbanisation durable pour tous		↓	
	11.4 Protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel	→		
	11.5 Réduire le nombre de personnes tuées ou touchées par les catastrophes		↓	
	11.6 Réduire l'impact environnemental négatif des villes		↓	
	11.7 Assurer l'accès de tous à des espaces verts et des espaces publics		↓	
	13.1 Renforcer la résilience face aux aléas climatiques		↓	
13 CLIMATE ACTION Action climatique	13.2 Prendre en compte les changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification	→		
	13.3 Améliorer l'éducation et les capacités d'atténuation et d'adaptation			?
	13a Mobiliser 100 milliards de dollars par an pour les efforts d'atténuation dans les pays en développement			?
	13b Renforcer les capacités de planification et de gestion des changements climatiques			?
14 LIFE BELOW WATER Vie aquatique	14.1 Prévenir et réduire la pollution marine		↓	
	14.2 Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers	→		
	14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets		↓	
	14.4 Réglementer la pêche et mettre un terme à la surpêche	→		
	14.5 Préserver au moins 10 pour cent des zones marines et côtières	→		
	14.6 Interdire les subventions qui contribuent à la surpêche		↓	
	14.7 Accroître les avantages économiques tirés de l'exploitation durable des ressources marines		↓	
15 LIFE ON LAND Vie terrestre	15.1 Garantir la préservation des écosystèmes terrestres et d'eau douce		↓	
	15.2 Gérer durablement et restaurer les forêts dégradées et mettre un terme à la déforestation		↓	
	15.3 Lutter contre la désertification et restaurer les terres dégradées		↓	
	15.4 Assurer la préservation des écosystèmes montagneux	→		
	15.5 Réduire la dégradation du milieu naturel et prévenir les extinctions		↓	
	15.6 Favoriser le partage juste des bénéfices découlant de l'usage des ressources génétiques	→		
	15.7 Mettre un terme au braconnage et au trafic		↓	
	15.8 Empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et atténuer leurs effets		↓	
	15.9 Intégrer les valeurs de la biodiversité dans la planification et la réduction de la pauvreté	→		
	15a Augmenter les ressources financières pour préserver la biodiversité et l'exploiter durablement	→		
15b Mobiliser des ressources pour la gestion durable des forêts		↓		

Figure 4. Relation biodiversité et Objectifs du Développement Durable

Situation et tendances récentes des aspects de la nature et des contributions de la nature aux populations qui soutiennent les progrès accomplis vers certains objectifs de développement durable et leurs cibles. « Progrès insuffisants » : situation et tendances mondiales généralement positives mais peu marquées ou insuffisantes, ou tendances positives marquées pour certains aspects pertinents mais négatives pour d'autres, ou tendances positives dans certaines régions géographiques mais négatives dans d'autres ; « Négatif » : situation déplorable ou tendances négatives marquées à l'échelle mondiale ; « Relation incertaine » : relation incertaine entre les tendances et les progrès accomplis vers l'objectif ; « Inconnu » : informations insuffisantes pour évaluer la situation et les tendances. Aucun des objectifs n'a obtenu la note « Positif » (c'est-à-dire bonne situation ou tendances positives marquées à l'échelle mondiale).

PARTIE V. DESCRIPTION DE LA CONTRIBUTION NATIONALE A LA REALISATION DES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES

En utilisant le modèle ci-dessous des lignes directrices, nous présentons la contribution de notre pays à la réalisation des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes.

V Description de la contribution nationale à la réalisation aux objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes
Votre pays a-t-il fixé des objectifs nationaux liés aux objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes ?
<input type="checkbox"/> Oui. Veuillez donner des précisions ci-dessous sur des objectifs spécifiques : Ou :
<input checked="" type="checkbox"/> Non. Il n'y a pas d'objectif national correspondant
Veillez fournir des informations sur tout réseau actif de conservation des plantes présent dans votre pays.
<p>De nombreuses institutions mènent des travaux qui concourent à la conservation des plantes au Gabon.</p> <p>L'Herbier National du Gabon (HNG) est un organisme public spécialisé en botanique créé en 1984, d'abord comme herbier de référence au sein de l'Institut de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelle (IPHAMETRA), l'un des instituts du Centre National de Recherche Scientifique et Technique (CENAREST), puis comme Herbier National du Gabon.</p> <p>Le HNG dispose d'une équipe de botanistes expérimentés en inventaire et identification de la flore au Gabon. Cette équipe est en charge de la gestion de la mise à jour et de la conservation de l'herbier national du Gabon. Ce dernier recense toutes les familles végétales présentes au Gabon et la plupart des genres et espèces décrits dans le pays : plus de 5 000 espèces de plantes vasculaires réparties dans 186 familles environ. Le nombre de plantes récoltées au Gabon est estimé à 100 000.</p>

Parmi les 65 000 données informatisées et répertoriées dans une base de données, près de 50 000 spécimens sont physiquement présents à l'Herbier National du Gabon et leur gestion se fait au quotidien.

L'Institut de Pharmacopée et de Médecine Traditionnelle (IPHAMETRA) est un organisme public de recherche rattaché au Centre national de la recherche scientifique et technologique (CENAREST). L'IPHAMETRA a pour missions d'étudier les herbes et les plantes médicinales alimentaires et toxiques, de promouvoir la collaboration entre les praticiens mais aussi d'apporter un soutien aux tradithérapeutes. Il a juridiction sur l'arboretum de Sibang, un joyau forestier de 16 hectares comptant quelques 170 espèces d'arbres différentes.

L'Institut de Recherche en Écologie Tropicale (IRET) est un organisme public de recherche rattaché au Centre national de la recherche scientifique et technologique (CENAREST). L'IRET mène spécifiquement des activités de recherche axées sur l'étude des écosystèmes forestiers du Gabon en vue de mieux comprendre et de prédire l'évolution à long terme des forêts du Bassin du Congo, avec un accent particulier sur l'étude de l'impact des changements environnementaux sur la diversité biologique. Cet institut est membre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et contribue à ce titre à promouvoir notamment la gestion durable des ressources et la protection de la diversité unique des forêts humides de la sous-région.

La **faculté des sciences de l'Université des Sciences et Techniques de Masuku**, créée en 1985, a pour mission la formation initiale des cadres scientifiques, la recherche au service du développement et la formation permanente. La faculté des Sciences propose une solide formation de base dans l'ensemble des disciplines scientifiques en association avec les 5 départements de formation dont celui de biologie, qui intègre des cursus dans le domaine végétal avec des modules en botanique et systématique des plantes.

L'École Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) est un établissement public qui forme des cadres dans les domaines de la foresterie, de la pêche et l'aquaculture, de la gestion de la faune, des aires protégées et de l'environnement. Cette école a mis en place un herbier qu'elle a dédié en mémoire du chercheur botaniste Chris Wilks.

La dynamique du réseau de conservation des plantes est assurée par l'Herbier National du Gabon qui tisse des partenariats avec les institutions nationales d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et les organisations gouvernementales susmentionnées. Il a également établi des collaborations scientifiques avec des partenaires internationaux :

- des universités (Université de Wageningen aux Pays-Bas, Université Libre de Bruxelles en Belgique, Université de Montpellier en France, Université Paris Sud en France) ;

- des instituts de recherche (Institut de Recherche pour le Développement, le Muséum national d'Histoire Naturelle de Paris) ;

- des jardins botaniques (*Missouri Botanical Garden* aux États-Unis, Jardin Botanique de Meise en Belgique) ;

- des Organisations Non Gouvernementales (Fondation Prince Albert de Monaco, *Smithsonian Institute*, *Wildlife Conservation Society* et *World Wildlife Fund*).

Veillez décrire les mesures importantes prises par votre pays pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la conservation des Plantes. (Les Parties peuvent rendre compte de mesures prises pour réaliser ces objectifs si elles ne sont pas couvertes dans les parties II, III ou IV) :

Au niveau national

Le Gabon n'a pas élaboré de stratégie spécifique pour la conservation des plantes. Mais, la stratégie nationale en matière de diversité révisée/actualisée 2010-2020 porte sur l'ensemble de la diversité biologique, telle que définie dans l'article 2 de la Convention sur la Diversité Biologique. Aussi, 15 objectifs nationaux de la version révisée de la stratégie nationale en matière de diversité sont en lien avec 11 objectifs de la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes (SMCP).

Tableau 3 : Lien entre les objectifs nationaux de la stratégie et plans d'action nationaux sur la diversité biologique (SPAN - DB) et les objectifs de la stratégie mondiale pour la conservation des plantes (SMCP)	
Objectifs SPAN – DB	Objectifs SMCP
Objectif 1 : D'ici à 2020 au plus tard, susciter la prise de conscience de la valeur de la diversité biologique et inciter à la prise des mesures pour la conserver et l'utiliser	Objectif 14 : Incorporation de l'importance de la diversité des plantes et de la nécessité de sa conservation dans les programmes

<p>Objectif 3 : D'ici à 2020 au plus tard, organiser des campagnes d'éducation et de sensibilisation portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et établir des méthodes plus efficaces de communication entre et au sein des parties prenantes et des gestionnaires</p>	<p>de communication, d'éducation et de sensibilisation du public</p>
<p>Objectif 4 : D'ici à 2020, aménager durablement au moins 80 % de la superficie forestière attribuée et réduire de moitié le rythme d'appauvrissement de tous les autres habitats naturels, notamment les mangroves</p>	
<p>Objectif 6 : D'ici à 2020, assurer la gestion durable des zones consacrées à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture</p>	<p>Objectif 6 : Gestion durable d'au moins 75 % des terres vouées à la production dans chaque secteur et conforme à la conservation de la diversité des plantes</p>
<p>Objectif 10 : D'ici à 2020, améliorer et maintenir l'état de conservation de la diversité biologique dans l'ensemble de leurs aires de répartition notamment celui des espèces menacées connues</p>	
<p>Objectif 8 : D'ici à 2020, réduire la menace des espèces exotiques envahissantes sur la diversité biologique</p>	<p>Objectif 10 : Mise en place de plans de gestion effectifs pour prévenir de nouvelles invasions biologiques et gérer les zones importantes pour la diversité des plantes qui sont envahies</p>
<p>Objectif 9 : D'ici à 2020, conserver au moyen d'un réseau national d'aires protégées écologiquement représentatif d'au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures, et de 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement</p>	<p>Objectif 4 : Au moins 15 % de chaque région écologique ou de chaque type de végétation est maintenu par le biais d'une gestion ou d'une restauration effective</p> <p>Objectif 5 : Au moins 75 % des aires les plus importantes en ce qui a trait à la diversité des</p>

importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes	plantes de chaque région écologique est protégé avec une gestion effective établie pour la conservation des plantes et leur diversité génétique
Objectif 10 : D'ici à 2020, améliorer et maintenir l'état de conservation de la diversité biologique dans l'ensemble de leurs aires de répartition notamment celui des espèces menacées connues	Objectif 7 : Conservation <i>in situ</i> d'au moins 75 % des espèces de plantes menacées connues
Objectif 11 : D'ici à 2020, contribuer à la réduction du commerce illicite de spécimens de la faune et de la flore sauvage	Objectif 11 : Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée d'extinction par le commerce international
Objectif 23 : D'ici à 2020, renforcer la coopération internationale et conclure des alliances stratégiques.	Objectif 16 : Établissement ou renforcement aux niveaux national, régional et international des institutions, réseaux et partenariats pour la conservation des plantes afin d'atteindre les objectifs de la stratégie
Objectif 20 : D'ici à 2020, préserver et intégrer dans les politiques de gestion durable des ressources biologiques les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles	Objectif 13 : Maintien ou augmentation, tel qu'approprié, des connaissances, des innovations et des pratiques provenant des communautés autochtones et locales associées aux ressources végétales pour appuyer l'utilisation coutumière, les moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire locale et la santé
Objectif 21 : D'ici à 2020, favoriser et soutenir la recherche interdisciplinaire portant sur tous les aspects de la conservation et de l'utilisation de la diversité biologique	Objectif 15 : Le nombre de personnes formées, travaillant avec les moyens appropriés, suffit pour répondre aux besoins nationaux pour atteindre les objectifs de la stratégie
Objectif 24 : D'ici à 2020, renforcer la base scientifique en vue d'améliorer les connaissances scientifiques et de servir d'outils de prise de décisions relatives à la gestion de la diversité biologique	

Au niveau régional,

Il n'existe pas de stratégie spécifique pour la conservation des plantes. Toutefois, en 2005, la sous-région de l'Afrique Centrale, par le biais de la **Commission des Forêts d'Afrique Centrale** (COMIFAC) s'est dotée d'un Plan de Convergence qui, dans son axe stratégique 3, traite spécifiquement de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique. Ce plan de convergence se décline également en trois (3) axes transversaux : Formation et renforcement des capacités, Recherche-développement et Communication, sensibilisation, information et éducation, qui concourent à l'atteinte des objectifs de la SMCP.

Catégorie de progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national :

Objectif 1 : Liste en ligne de toutes les espèces de plantes connues

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
 Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
 Aucun changement notable

Veillez expliquer votre choix :

Les données relatives à la flore du Gabon sont accessibles *via* les liens suivants :

<http://herbierygabon.fr/gabon/collection>

<http://ipt-gabon.gbif.fr>

<https://www.gbif.org/publisher/90a628e5-440e-43b6-9c8d-64a5bfafb39f>

<http://tropicos.org/projectwebportal.aspx?pagename=FloraOfGabon&projectid=75>

<https://www.globalforestwatch.org/dashboards/country/GAB>

<https://www.wri.org/tags/gabon>

https://www.observatoire-comifac.net/monitoring_system/national_indicators?country=GAB

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Depuis les années 1990, l'Herbier National du Gabon, en partenariat avec l'université de Wageningen, le *Missouri Botanical Garden* et le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris procède à la digitalisation de toutes les données accompagnant les plantes collectées au Gabon. A ce jour, les données de 95 % des échantillons sont ainsi disponibles *via* l'Internet (<http://herbaria.plants.ox.ac.uk/bol/Gabon/Home/Index>).

De plus, la géolocalisation de la majorité des spécimens permet de générer des cartes de distribution des espèces. Cette base de données a également permis de rédiger la première check-list des plantes vasculaires du Gabon (Sosef M. S. M. 2006. *Check-list des plantes vasculaires du Gabon*. National Botanic Garden of Belgium). Cette base de données et la check-list constituent ainsi des appuis très importants à la rédaction de *Novitates Gabonensis*, description de la Flore du Gabon dont l'équipe de rédaction compte aussi des chercheurs gabonais. Il est prévu que la tâche de description prenne fin en 2020.

Depuis le 17 janvier 2018, l'Herbier National du Gabon est membre du Système mondial d'information sur la biodiversité (en anglais, GBIF pour *Global Biodiversity Information Facility*). GBIF est un réseau international et une infrastructure de recherche financés par les gouvernements mondiaux ayant pour but de fournir à tous et partout un accès libre aux données sur toutes les formes de vie sur Terre. L'Herbier National du Gabon est fournisseur de données, avec 58 193 occurrences réparties en un jeu de données d'occurrence (41 529 occurrences) et en un événement d'échantillonnage (16 664 occurrences relatives à l'évaluation de la végétation et à l'étude de la dynamique forestière de différentes zones au Gabon de 2000 à 2018).

Dans le cadre du projet « Développement de l'approche haute valeur de conservation pour la flore et la végétation au Gabon », co-financé par la Fondation Prince Albert II de Monaco, *Missouri Botanical Garden* et WWF Gabon, des inventaires ont été menés par ces deux partenaires techniques avec l'Herbier National du Gabon, l'IRET, l'ANPN et le WCS pour :

- développer de nouveaux outils, peu coûteux, disponibles librement sur internet et permettant de quantifier les impacts d'activités sur la biodiversité et d'envisager des scénarios de réduction de ces impacts ;

- disséminer ces nouveaux outils à un large public dans le but de répondre au défi du maintien de la biodiversité dans un contexte de développement économique de l'Afrique.

Le Gabon dispose aussi d'un atlas forestier interactif du Gabon (AFIG) comme outil de diffusion de la connaissance en matière de suivi forestier dynamique. Cet outil, s'appuyant sur l'initiative *Global Forest Watch* (GFW) du *World Resources Institute*, permet de rendre plus efficaces la conservation et la gestion durable des forêts et l'utilisation des terres ; il constitue une plateforme en ligne qui fournit des informations fiables sur l'état de la forêt, des aires protégées, des terres en vue de soutenir une approche participative, concertée et coordonnée de la planification et de la gestion des écosystèmes forestiers.

Objectif 2 : Dans la mesure du possible, évaluation du statut de conservation de toutes les espèces de plantes connues, dans le but de guider les actions de conservation

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Veillez expliquer votre choix :

Ce travail est actuellement en cours en partenariat avec le *Missouri Botanical Garden*. Les missions d'inventaires menées permettent de procéder à une évaluation préliminaire de l'état de conservation des espèces végétales. Du fait de la richesse floristique et du manque de ressources humaines, cette évaluation actuelle ne concerne pas l'ensemble des plantes, mais essentiellement les plantes endémiques.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

A ce jour, il n'y a pas d'espèces floristiques, intégralement ou partiellement protégées, à l'exception de celles présentes dans les aires protégées qui sont de fait placées sous un régime de pleine protection. Toutefois, les essences forestières Afo (*Poga oleosa*), Andok (*Iringia gabonensis*), Douka ou Makore (*Tieghemella africana*) et Moabi (*Baillonella toxisperma*) sont mises en réserve, c'est-à-dire interdites d'abattage, classées non exploitables et commercialisables, durant vingt-cinq ans à compter du 1er janvier 2009.

L'évaluation du statut de conservation des espèces de Kévazingo (*Guibourtia tessmanii* et *Guibourtia pellegriniana*) et d'Ebana (*Guibourtia demeusei*) a conduit en 2016 à leur inscription en Annexe II de la CITES. Par conséquent, le commerce international de ces espèces est réglementé.

La liste rouge de l'UICN constitue une source d'informations sur le statut de conservation des espèces au niveau mondial. Pour le Gabon, environ 162 espèces végétales dites menacées (en danger critique, en danger ou vulnérable) y figurent

Le site internet http://www.tropicos.org/Project/Threatened_Plants_Gabon met en ligne les informations préliminaires sur les espèces végétales et les habitats menacés du Gabon. Une liste de taxons (espèces, sous-espèces ou variétés) endémiques et sub-endémiques du Gabon est aussi disponible.

Objectif 3 : Des données informatives, de recherche et d'autres données connexes ainsi que des méthodes nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie développée et partagée

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Veillez expliquer votre choix :

Les équipes travaillant sur les plantes au Gabon n'utilisent pas toujours de protocoles harmonisés, standardisés. De plus, l'accès à l'information sur les outils pertinents pour la conservation et les moyens de diffusion de celle-ci ne sont pas très développés.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Les données relatives à la répartition des espèces est largement diffusée. Des inventaires sont en cours dans les zones peu explorées, comme les Monts du Chaillu, notamment la région de Birougou.

Objectif 4 : Au moins 15 % de chaque région écologique ou de chaque type de végétation est maintenu par le biais d'une gestion ou d'une restauration effective

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Veillez expliquer votre choix :

Les efforts d'échantillonnage en cours ou à venir sont autant d'actions en vue de connaître les régions écologiques ou les types de végétation et leur valeur pour mener des actions appropriées de gestion ou de restauration si nécessaire.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

La mise en place de réseau d'aires protégées (13 parcs nationaux, 9 sites Ramsar, 9 parcs marins, 11 réserves aquatiques, 2 arboreta, 1 réserve biologique, 1 réserve Biosphère et 1 patrimoine mondial mixte) et de séries de conservation dans les concessions forestières constitue une mesure de contribution à la réalisation de l'objectif 4 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, ainsi que les actions en vue d'établissement potentiel de corridors de faune sauvage entre parcs nationaux à l'échelle du paysage.

Objectif 5 : Au moins 75 % des aires les plus importantes en ce qui a trait à la diversité des plantes de chaque région écologique est protégé avec une gestion effective établie pour la conservation des plantes et leur diversité génétique.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Veillez expliquer votre choix :

L'extension du réseau d'aires protégées avec la création de 20 aires marines protégées (9 parcs marins et 11 réserves aquatiques) confirme l'engagement du pays à mettre en œuvre une gestion efficace et durable de ses ressources naturelles.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

La mise en place de réseau d'aires protégées (13 parcs nationaux, 9 sites Ramsar, 9 parcs marins, 11 réserves aquatiques, 2 arboreta, 1 réserve biologique, 1 réserve biosphère, 1 patrimoine mondial mixte) est aussi à notifier comme mesure de contribution à la réalisation de l'objectif 5 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, ainsi que les actions en vue d'établissement potentiel de corridors de faune sauvage entre parcs nationaux à l'échelle du paysage. Le réseau d'aires protégées représentant près de 25% des écosystèmes terrestres et 26 % des eaux territoriales.

Objectif 6 : Gestion durable d'au moins 75 % des terres vouées à la production dans chaque secteur et conforme à la conservation de la diversité des plantes

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Veillez expliquer votre choix :

Terres vouées à la production se réfèrent généralement à des terres dédiées à l'agriculture. A ce titre, on peut citer l'exemple de l'industriel agro-alimentaire Olam Palm Gabon qui gère trois zones de palmeraies au Gabon avec une superficie totale de concession de 144 000 ha. Plus de 50 % de cette superficie est protégée en tant que réseau écologique d'habitats de grande valeur pour la conservation de la diversité biologique, y compris des écosystèmes des forêts, des zones humides et de savanes, le stockage de carbone forestier et la protection des captages d'eau.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

En 2016, la palmeraie d'Awala, qui occupe une superficie de 6 700 ha sur une concession de 20 000 ha, a obtenu la première certification *Roundtable on Sustainable Palm Oil* (RSPO) en Afrique. Pour Olam Palm, cette certification est une reconnaissance des efforts que la société déploie en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Les deux autres palmeraies de l'agro-industriel progressent vers la certification *RSPO*.

Objectif 7 : Conservation *in situ* d'au moins 75 % des espèces de plantes menacées connues.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Veillez expliquer votre choix :

D'une certaine façon, le réseau d'aires protégées contribue à la conservation dans leurs habitats naturels des espèces de plantes menacées. Néanmoins, il est nécessaire de préalablement établir une liste de toutes les espèces menacées (Objectif 2 SMCP) afin de savoir si 75 % d'entre elles sont protégées.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

- 1931 : Aménagement de l'arboretum de Sibang
- 1983 : Inscription de la réserve intégrale d'Ipassa dans le réseau mondial des réserves de Biosphère
- 1986 : Inscription de 3 sites Ramsar (Petit Loango, Wonga-Wongue, Sette-Cama)
- 2002 : Création de 13 parcs nationaux
- 2007 : Inscription de 3 sites Ramsar (Monts Birougou, Parc National Akanda, Parc National Pongara)
- 2009 : Inscription de 3 sites Ramsar (chutes et rapides sur Ivindo, Bas-Ogooue, rapides de Mboungou Badouma et de Doume)
- 2011 : Création de l'arboretum Raponda Walker au sein de la forêt classée de la Mondah
- 2015 : Inscription du Parc National de la Lopé comme site au Patrimoine Mondial Mixte
- 2017 : Création de 20 aires marines (9 parcs marins et 11 réserves aquatiques)

Objectif 8 : Inclusion d'au moins 75 % des espèces de plantes menacées connues dans des collections *ex situ*, de préférence dans le pays d'origine, avec au moins 20 % restant disponibles pour des programmes de récupération et de rétablissement.

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Veillez expliquer votre choix :

Des collections *ex situ* de la flore gabonaise existent, aussi bien au niveau national qu'international, sous forme d'herbier. Ces collections *ex situ* sont essentiellement destinées à des fins pédagogiques et scientifiques.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Objectif 9 : Conservation de 70 % de la diversité génétique des cultures et des plantes sauvages apparentées et d'autres espèces de plantes importantes au plan socio-économique, tout en respectant, préservant et maintenant les connaissances locales et celles des autochtones

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Veillez expliquer votre choix :

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Objectif 10 : Mise en place de plans de gestion effectifs pour prévenir de nouvelles invasions biologiques et gérer les zones importantes pour la diversité des plantes qui sont envahies

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Veillez expliquer votre choix :

Objectif 11 : Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée d'extinction par le commerce international

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Veillez expliquer votre choix :

La réalisation de cet objectif est liée à la mise en œuvre au niveau national de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, communément appelée CITES. Concernant les espèces de flore, le Gabon a inscrit certaines espèces en Annexe I pour lesquelles le commerce international est interdit et en Annexe II pour lesquelles le commerce est réglementé.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

La mise en œuvre de la Convention CITES au niveau national est assurée par deux (2) organes de gestion dont un (1) spécifique aux bois commerciaux, 1 autorité scientifique et les douanes comme organes de contrôle.

Objectif 12 : Tous les produits basés sur des plantes sauvages ont une source durable

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
 Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
 Aucun changement notable

Veillez expliquer votre choix :

Plusieurs labels dont *Pan European Forest Certification* et *Forest Stewardship Council* (FSC) constituent des standards de référence en matière de gestion durable des forêts. Le Gabon s'est spécifiquement engagé dans la généralisation de la certification FSC et encourage les exploitants forestiers à y recourir pour répondre aux exigences du marché international du bois.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

D'ici à 2022, la vision du Gabon est que toutes les concessions forestières soient certifiées FSC qui est un label dont le but est d'assurer que la production de bois ou d'un produit à base de bois respecte les procédures de gestion durable des forêts. En matière de gestion forestière, les règles FSC sont les plus strictes ; les exigences sociales et environnementales FSC sont les plus élevées. Au Gabon, on compte actuellement :

- 3 certificats de gestion durable FSC
- 9 certificats de chaînes de traçabilité FSC
- 1 certificat de gestion durable PAFC

Ces données font du Gabon un des leaders africains de la certification forestière.

Objectif 13 : Maintien ou augmentation, tel qu'approprié, des connaissances, des innovations et des pratiques provenant des communautés autochtones et locales associées aux ressources végétales pour appuyer l'utilisation coutumière, les moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire locale et la santé

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Veillez expliquer votre choix :

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Objectif 14 : Incorporation de l'importance de la diversité des plantes et de la nécessité de sa conservation dans les programmes de communication, d'éducation et de sensibilisation du public

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Objectif 15 : Le nombre de personnes formées, travaillant avec les moyens appropriés, suffit pour répondre aux besoins nationaux pour atteindre les objectifs de la stratégie

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Objectif 16 : Établissement ou renforcement aux niveaux national, régional et international des institutions, réseaux et partenariats pour la conservation des plantes afin d'atteindre les objectifs de la stratégie

- En voie d'atteindre l'objectif au niveau national
- Progrès accomplis pour atteindre l'objectif, mais trop lents
- Aucun changement notable

Veillez expliquer votre choix :

Les partenariats aux niveaux national et international pour la conservation des plantes sont établis. Toutefois, il est nécessaire de mettre en place des mécanismes pour que ces réseaux et partenariats servent à la mise en œuvre effective de la Stratégie mondiale de conservation des plantes.

Veillez décrire comment et dans quelle mesure votre pays a contribué à la réalisation de cet objectif de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes et résumer les données factuelles utilisées à l'appui de cette description :

Dans le cadre du programme Sud Expert Plantes (programme SEP), le Gabon a bénéficié de financements qui ont permis de :

- renforcer et redynamiser le niveau d'expertise acquis par le personnel de l'Herbier National du Gabon ;
- réaliser des mises à jour taxonomiques des collections et de la base de données Brahms ;
- relancer le traitement des familles de la flore du Gabon ;
- réaliser des prospections botaniques pour couvrir autant que possible les zones non encore inventoriées.

Parmi les résultats,

- le renforcement de capacités par une thèse en doctorat ;
- l'impression de 4 volumes de la Flore du Gabon.

Faisant suite au programme Sud Expert Plantes, le programme Sud Expert Plantes Développement Durable (programme SEP2D) s'attache à renforcer les interactions et les partenariats en matière de biodiversité végétale entre recherche, enseignement et demandes de la société. Ce programme s'inscrit dans la dynamique internationale d'appui et d'accompagnement des communautés en renforçant la connaissance et la valorisation de la biodiversité végétale.

Au Gabon, le programme SEP2D a soutenu un projet de recherche opérationnelle portant sur la régénération post-exploitation des essences commerciales dans les concessions forestières sous aménagement durable. Ce projet visait à comprendre les mécanismes de transformation des compositions floristiques et de reconstitution de forêt dense après exploitation. Il avait également pour objectif d'accompagner les exploitants forestiers afin de mieux répondre aux exigences du processus de certification FSC.

La numérisation de l'herbier national, sous financement SEP2D et GBIF, a mobilisé plus de 70 000 enregistrements de données sur la diversité végétale du Gabon provenant de la collection de spécimens de l'Herbier national du Gabon, d'inventaires forestiers, de revues anciennes et de rapports non publiés. Les informations taxonomiques ont été mises à jour et des données supplémentaires ont été mobilisées en collaboration avec des centres de recherche et des musées en Belgique, en France, aux Pays-Bas et aux États-Unis, notamment pour la création d'un herbier numérique.

PARTIE VI. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES SUR LA CONTRIBUTION DES PEUPLES AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTES LOCALES

En se servant du modèle ci-dessous des lignes directrices, nous fournissons des informations concernant la contribution des peuples pygmées et des communautés locales du Gabon à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

VI. Informations supplémentaires sur la contribution des peuples autochtones et des communautés locales à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, si ces informations ne sont pas capturées dans les parties ci-dessus

Dans cette partie nous fournissons les informations complémentaires sur la contribution des peuples pygmées et des communautés locales à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Au regard de la mobilisation des différentes associations des peuples pygmées et des communautés locales, autour des activités organisées par le Gouvernement et de leur ancrage comme acteur indispensable de la société civile nationale, il est indiscutable que les peuples pygmées et communautés locales du Gabon contribuent pleinement à l'atteinte des objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

En effet, dans la mise en œuvre de leurs activités, certaines sont en phase avec la réalisation des objectifs d'Aichi, notamment les objectifs 1, 14, 17 et 18.

Leur participation à la Consultation Régionale pour les pays africains francophones, qui avait pour but principal de définir les Lignes Directrices pour la gestion durable des forêts publiques de production dans les Pays Tropicaux et leur partenariat avec l'Agence Nationale des Parcs Nationaux, visant à encadrer leurs activités dans les zones tampons et périphériques desdits parcs, sont en étroite lien avec les objectifs 1 et 14 d'Aichi.

De même, leur participation à l'atelier de lancement du projet de mise en œuvre de la Stratégie et Plan d'Action Nationaux sur l'Accès aux Ressources Génétiques et le Partage Juste et Equitable des Avantages découlant de leur Utilisation et aux différentes activités de ce projet, contribuent à l'atteinte de l'objectif 17 d'Aichi.

Enfin, leur participation à l'Etude diagnostic de la situation des peuples autochtones Baka de Minvoul, dans le cadre du projet de développement agricole et rural (PDAR) et le partenariat avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), en vue d'apporter des appuis au

développement de la culture des peuples autochtones et pygmées du Gabon en général et des Baka en particulier, contribuent à la réalisation de l'objectif 18 d'Aichi.

Le dynamisme, ces dernières années, de certaines associations des peuples autochtones et communautés locales du Gabon consacre une réelle prise de conscience mais surtout la volonté affirmée d'apporter leur pierre à la construction du tissu national.

Leur contribution à la mise en œuvre de la Convention sur la Biodiversité et les nombreuses activités qu'ils mènent sur le terrain, sont autant d'éléments s'il en était encore besoin, qui attestent de leur contribution à l'atteinte des objectifs d'Aïchi.

Cependant, le manque de cohésion entre les différentes structures associatives des PACL et leur structuration, constituent un sérieux handicap à leur opérationnalisation.

PARTIE VII. MISE A JOUR DU PROFIL DES PAYS EN MATIERE DE BIODIVERSITE

Dans cette partie nous actualisons le profil de notre pays en matière de biodiversité qui est actuellement affiché sur le Centre d'échange. Il s'agit d'un aperçu général des informations relatives à l'application, par le Gabon, de la Convention et de ses Protocoles.

VII. Mise à jour du profil du pays en matière de biodiversité (Veuillez examiner et mettre à jour le texte actuellement affiché sur le site <https://www.cbd.int/countries>¹)

Brève présentation du Gabon

a. Limites géographiques

Le Gabon est situé de part et d'autre de l'équateur en Afrique centrale avec une façade maritime de 800 km. Il est situé entre 3° et 4° de latitude Sud et 9° et 14°30 de longitude Est. Il est limité au Nord par le Cameroun, au Nord-Ouest par la Guinée Equatoriale, à l'Est et au Sud par le Congo-Brazzaville et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

b. Relief

Relativement plat et ouvert sur l'océan atlantique par un bassin côtier de 885 km de long sur 20 à 300 Km de large, le territoire gabonais est limité à 267.667 km² et comprend trois grands ensembles de relief :

- vieux socles constituant le massif montagneux qui comprennent les monts de cristal au nord-est de Libreville, le massif du Chaillu au centre et culminant à 1020 m au mont Milondo et le massif du Mayombe qui s'étend sur 800 km parallèlement à la côte atlantique;
- vieux bassins sédimentaires constitués des plaines côtières, des dépressions et plaines karstiques de la Ngounié et de la Nyanga, les plaines de la Lopé, les plaines des régions de grands lacs aux alentours de Lambaréné, les deltas maritimes et intérieur de l'Ogooué;
- bassins sédimentaires récents comprenant les plateaux et les collines dont le plus grand ensemble des plateaux est localisé au nord-est (Woleu-Ntem et l'Ogooué Ivindo) ; en

¹Note : Si l'outil de rapport en ligne est employé, le texte du profil actuel sera affiché. Le profil actualisé sera horodaté pour indiquer la date de publication de la mise à jour.

revanche les plateaux batéké à l'est de la province du Haut-Ogooué présentent un paysage de savanes au milieu de la forêt.

c. Climat

Le Gabon, de par sa situation dans le courant de Benguela et équatorial, a un climat de type équatorial, généralement chaud et humide tout au long de l'année et comprend quatre saisons qui se succèdent dans l'année:

- une « petite saison sèche, de mi-décembre à mi-mars ;
- une « grande saison des pluies », de mi-mars à mi-juin ;
- une « grande saison sèche », de mi-juin à mi-septembre ;
- une « petite saison des pluies » mi-septembre à mi-décembre.

Le Gabon, situé au cœur du domaine équatorial, comporte des températures dont les moyennes sont comprises entre 21°C au sud-ouest du pays (Port-Gentil, Lambaréné, Mouila, Tchibanga, Mayumba) et 27°C sur la côte et à l'intérieur du pays. Les extrêmes vont de 18°C à 36°C. Les précipitations varient 1500 mm au nord-est et dans les régions de savanes à 3300 mm au nord-ouest et au sud-ouest. Le taux d'humidité atmosphérique est en moyenne de 85% ; il peut atteindre 100%.

d. Hydrographie

Le Gabon est arrosé par un abondant réseau de cours d'eau permanent subdivisé en trois bassins :

- le bassin de l'Ogooué qui draine 215 000 km² dont 22 000 km² hors du territoire national est dominé par l'Ogooué, premier grand fleuve du Gabon long de 1200 km. L'Ogooué charrie plus de 72% du territoire avec ses affluents dont les plus importants sont la Ngounié et l'Ivindo ;
- le bassin de la Nyanga, second grand fleuve du Gabon, draine 22 000 km² dont 80% sont situés au Gabon ;
- le bassin du Komo, troisième grand fleuve gabonais est long de 230 km et couvre 5000 km².

Les autres fleuves importants sont le Woleu et le Ntem.

e. Végétation

Le Gabon est couvert sur plus de 88% de son territoire par la grande forêt équatoriale, soit un peu plus de 23 millions d'hectares.

Sa végétation est constituée par des ensembles différents qui se distinguent au premier coup d'œil par leur physionomie dans le paysage. On dénombre environ neuf grands types de formations végétales dont six appartiennent au domaine forestier. Il s'agit de :

- la mangrove ;
- la forêt inondée et marécageuse ;
- la forêt du bassin côtier ;
- la forêt de montagnes gabonaises ;
- la forêt des plateaux de l'intérieur ;
- les forêts sans Okoumé des plateaux du Nord-Est ;
- les plantations ;
- jachères et forêts dégradées ;
- les plaines et les savanes.

f. Organisation Administrative, Population et Economie

Le pays comprend neuf provinces et occupe une superficie terrestre totale de 267 667 km². Sur le plan démographique, le Gabon demeure un pays sous peuplé. En effet, le recensement général de la population de 2013 dénombre 1.800.000 habitants. L'observation de la pyramide des âges montre que la population du Gabon est jeune : les moins de 25 ans représente plus de 52% de la population.

L'économie gabonaise reste dominée par l'extraction des matières premières dont les hydrocarbures représentent près de 50% du PIB, 60% des recettes fiscales et 80% des exportations. Le bois second secteur en poids dans le PIB représente 4% des exportations et 60% des recettes des exportations hors pétrole. Le troisième secteur est celui des minerais qui représente 6,5% du PIB et 6% des exportations du pays. L'agriculture contribue à 3,3% du PIB, elle est peu développée et reste essentiellement vivrière en dépit de l'existence des plantations agroindustrielles des palmiers à huile et de l'hévéa.

g. Données factuelles sur la biodiversité

g.1. État et tendances de la biodiversité

S'agissant de la faune, sans être exhaustif, on peut citer les espèces emblématiques telles que les gorilles (*Gorilla gorilla*), chimpanzés (*Pan troglodytes*) et éléphants (*Loxodonta africana*) dont les populations sont importantes. On trouve en général près de 150 espèces de mammifères, 630 espèces d'oiseaux, 65 espèces de reptiles et 100 espèces d'amphibiens. L'inventaire non exhaustif de la biodiversité ichthyologique des eaux douces gabonaises estime entre 297 espèces et 380 espèces de poissons. Parmi les espèces identifiées, 4 semblent être endémiques et incluent un nouveau genre d'*Ivindomyrus* découvert dans le fleuve Ivindo. La faune ichthyologique marine est estimée à 510 espèces. La faune de cétacés compte 15 espèces : 6 espèces de mysticètes et 9 espèces d'odontocètes (cachalots et dauphins). Le dauphin à bosse (*Sousa teuszii*) espèce endémique, et le grand dauphin (*Tursiops truncatus*) sont considérées comme les espèces les plus menacées par le développement côtier, la pêche côtière et l'exploitation pétrolière.

En ce qui concerne la flore, on estime à environ 6 000 à 8 000 espèces. Il est vraiment difficile d'avoir une estimation précise du nombre total d'espèces végétales présentes au Gabon. Il est à signaler que 1900 espèces ont été décrites dans la Flore du Gabon en 1988 avec un taux d'endémisme de 20%. Récemment la check-list des plantes vasculaires, basée sur des données relatives à plus de 65 000 spécimens d'herbier, a recensé 4 170 espèces de plantes vasculaires dont 82 ont été introduites. Parmi les espèces de plantes connues à ce jour, un groupe de plantes herbacées vivant à terre en forêt et sur les parois rocheuses et les troncs d'arbres, les *Begonia*, a été étudié en détail. Ainsi, des 121 espèces de *Begonia* africains, on en trouve 50 au Gabon dont 16 sont endémiques. De ces données sur les *Begonia* le botaniste hollandais Marc Sosef a admis trois refuges au Gabon : les Monts de Cristal, le Massif du Chaillu et les Monts Doudou. Ces trois refuges constituent les centres d'endémicité et correspondent à des présumés sites du pléistocène. C'est également dans ces refuges que la flore est la plus riche en genres et espèces de tout le massif forestier guinéo-congolais et surtout les centres de diversité et de spéciation pour les *Begonia*.

La forêt gabonaise abrite plus de 400 essences ligneuses exploitables dont seulement 13% sont connues des utilisateurs et 3% régulièrement exploitées, au premier rang desquels, l'okoumé. Plus du tiers de la forêt gabonaise demeure à l'état primaire, avec un taux de déforestation inférieur à 1 % par an.

g.2. Avantages découlant de la biodiversité, des services et fonctions écosystémiques.

La préservation de la biodiversité est nécessaire pour garantir l'approvisionnement continu en biens et services qui permettent de maintenir dans le temps les équilibres écologiques. La riche biodiversité du Gabon, outre une exploitation à des fins économiques, fournit aussi des services d'approvisionnement (nourriture, fibres, combustible, produits chimiques, ressources ornementales, ...) et culturels (loisirs, valeurs esthétiques et spirituelles, tourisme, ...). Ces services dépendent des pratiques sociales et sont utilisés soit de manière traditionnelle, soit à des fins de recherche et/ou commerciale.

	Intitulé du service	Milieux support du service							
		Forêt dense	Forêt secondaire	Savane arbustive	Savane herbacée	Marais	Mangrove	Plan d'eau artificiel ou naturel / cours d'eau Zones d'agriculture	
Service d'approvisionnement	Produits de l'agriculture								X
	Production de bois (plantation ou forêts naturelles) - Arbres à des fins énergétiques et résidus ligneux	x	x						
	Produits de la cueillette (flore)	x	x	x	x	x	x	x	X
	Biomasse combustible								
	Ressources médicinales	x	x	x	x	x	x	x	X

Figure 5 : Services écosystémiques

Source : Evaluation préliminaire des principaux services environnementaux fournis par les zones humides sélectionnées (PAZH)

Utilisation traditionnelle des ressources biologiques

Les besoins des populations des zones rurales, notamment pour l'alimentation, la médecine traditionnelle, le logement, la spiritualité, dépendent essentiellement des ressources biologiques.

En matière d'alimentation

Les activités de chasse, de pêche et de cueillette contribuent à la subsistance des populations, en particulier rurales. On peut citer entre autres :

- les produits forestiers non ligneux d'origine animale (viande de brousse, poissons, oiseaux, reptiles, chenilles et larves de coléoptère, ...);
- les légumes tels que « l'oseille » (*Begonia spp.*, *Hibiscus spp.*), les quelques *Melastomataceae* et le kumu *Gnetum spp.* ;
- les graisses et huiles végétales extraites de l'andok (*Irvingia gabonensis*), de l'afo (*Poga oleosa*), de l'afane (*Panda oleosa*) et du moabi (*Baillonella toxisperma*);
- les fruits comme l'amvout (*Trichoseyphia spp.*), l'atom (*Dacryodes macrophylla*), l'ofoss (*Pseudospondias longifolia*) et l'abam *Gambeya lacourtiana*, les noix comme le « noisetier » *Coula edulis* ;
- les feuilles de *marantaceae*, à l'exemple de l'okeku *Megaphrynium macrostachyum*, utilisées pour emballer les aliments ;
- le bois amer *Garcinia cola*, qui fait l'objet d'une demande importante pour la fabrication de vin de palme et de canne à sucre, boissons très prisées par les gabonais;
- les condiments tels que les graines de l'essessang *Ricinodendron beudelotii*, l'écorce du divida *Scorodophloeus zenkeri*, et l'écorce et les graines de l'ovita *Afrostryrax lepidophyllus*.

En matière de construction et de combustibles

Les bois sont utilisés pour la construction des cases dans les villages. Pour les montants, on utilise les bois durs résistants aux termites comme les *Olacaceae* et *Ebenaceae*. Les bois plus légers, tels que les *Annonaceae*, servent pour les poutres de toiture. Les planches sont faites avec les bois tendres comme l'ilomba. D'autres bois servent à la fabrication des meubles, ustensiles de cuisine, manches d'outils, masques et sculptures.

Autres exemples de matériau, les écorces d'Okala (*Xylophia aethiopica*) pour la construction des murs des cases, le raphia pour recouvrir les toitures de paille, les tiges de rachis des palmes de raphia, appelées communément « bambou », pour monter les murs et les fibres de raphia et de pandanus pour fabriquer des cordes. Les rotins, lianes de famille des palmiers *Arecaceae*, sont localement utilisés pour la construction et la fabrication de meubles.

Plusieurs essences de bois sont utilisées comme bois de chauffe et charbon de bois : l'okala est très utilisé car il brûle bien même en étant vert, le palétuvier rouge *Rhizophora spp.*

Cependant, face à la demande croissante des centres villes en charbon de bois, les bois durs à croissance lente sont préférés aux bois tendres, prélevés pour Libreville essentiellement dans l'Arboretum Raponda-Walker, pourtant classé aire protégée.

En matière de médecine traditionnelle et de spiritualité

Pour répondre à une demande sociale de santé, les populations rurales ont recours à la médecine traditionnelle basée sur l'utilisation de nombreuses plantes de la forêt. Cette médecine relève bien souvent du domaine du sacré dans sa version anthropologique et psychologique.

Utilisation des ressources biologiques à des fins de recherche et/ou commerciales

La recherche est un autre moyen d'utilisation des ressources biologiques qui conduit à la production de connaissances scientifiques, pouvant servir d'outils d'aide à la décision, de valorisation et de vulgarisation pour l'éducation, la sensibilisation des décideurs politiques, de la société civile et du public. Par ailleurs, les applications des résultats scientifiques peuvent également être utilisées à des fins commerciales.

En matière de recherche

L'essentiel de l'utilisation des ressources biologiques en matière de recherche concerne la connaissance et l'évaluation de la biodiversité, conduisant à la description de nouvelles espèces pour le Gabon ou la science. Un autre aspect étudié a trait à l'étude de la dynamique entre les composantes d'un écosystème, sous-entendant la gestion durable des ressources biologiques.

En matière de commerce

L'utilisation à des fins commerciales des ressources biologiques sont axées sur l'exploitation forestière, l'exploitation des ressources halieutiques et agricoles.

S'agissant de l'exploitation forestière, la production de bois d'œuvre a été la fonction prépondérante dans l'exploitation non durable des forêts. Le secteur a représenté en moyenne, entre 2004 et 2008, 13 % des exportations et plus des recettes d'exportation hors pétrole. Il a contribué en 2008 pour 4,5 % du PIB (6 % du PIB hors pétrole) pour une valeur ajoutée de 194 milliards de F CFA. Jusqu'en 2009, le volume de production de grumes était en moyenne de l'ordre de 3,4 millions de mètre cube par an, dont 40 % est transformé sur place.

Les essences okoumé et ozigo représentaient plus des deux tiers de la production totale, avec une part prépondérante de l'okoumé (près de 85 %), destinée essentiellement à l'exportation (Collomb et al., 2000). Actuellement, l'ozigo fait l'objet d'une interdiction d'exploitation, conformément au décret n° 692/PR/MEFEPEPN du 24 août 2004.

S'agissant de l'exploitation des ressources halieutiques, la production annuelle moyenne d'environ 43 000 tonnes est assurée par les composantes suivantes : pêche industrielle, pêche artisanale maritime, pêche continentale et l'aquaculture (FAO, 2007, figure 6). N'étant pas débarquée au Gabon, la pêche hauturière n'est pas comptabilisée dans la production nationale.

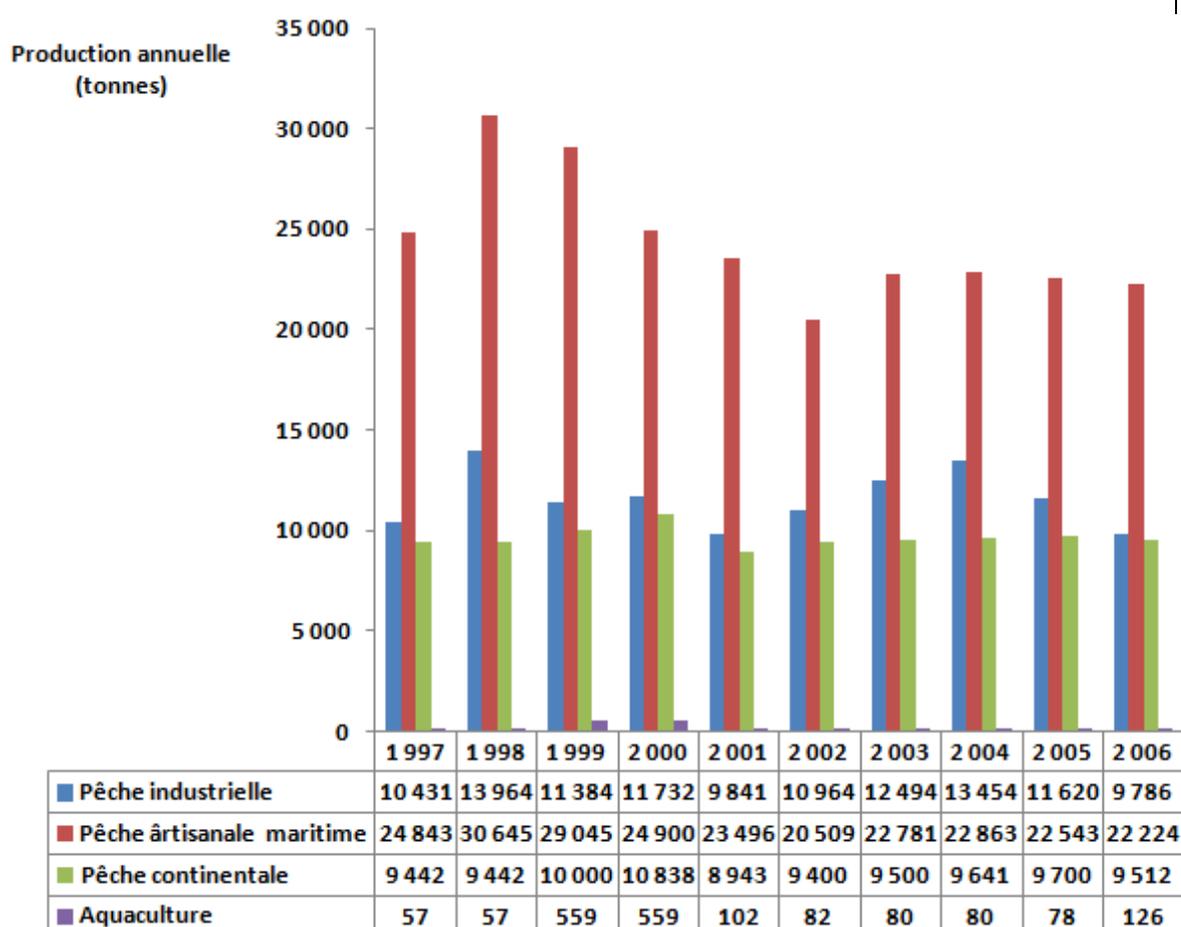


Figure 6 : Évolution annuelle de la production par type de pêche au Gabon

Source : DGPA, 2007

Les stocks halieutiques accusent un déclin, désormais perceptible, notamment avec une évidente surexploitation des ressources. C'est ainsi que des efforts sont consacrés à la protection des ressources halieutiques, principalement crevettes et ethmaloses, en instituant des repos biologiques (Arrêté n° 0014.07/MEFEPPN/SG/DGPA du 09 janvier 2007).

S'agissant de l'exploitation des ressources agricoles, il faut distinguer les cultures vivrières et maraîchères des cultures de rente.

Cultures vivrières et maraîchères

Le maïs reste la principale céréale la plus cultivée au Gabon avec quelque 26 000 tonnes par an permettant une quasi-autosuffisance. La production de tubercules est dominée à 80 % par le manioc avec 230 000 tonnes en moyenne entre de 2005 et 2007, au regard de sa production et de sa place dans les habitudes alimentaires du Gabonais.

La production de légumes au Gabon s'élevait à plus de 3 613 tonnes en 2008. Cette production maraîchère issue des exploitations mises en place dans le cadre du projet d'agriculture périurbaine concerne principalement les cultures de tomate, d'aubergine, de piment, de persil, de concombre, de gombo, d'oignon et de salade. Cette production maraîchère reste insuffisante et oblige le Gabon à importer la quasi-totalité de ses besoins en légumes.

Cultures de rente

La production de café et de cacao, principal est cultures agro-industrielles à l'indépendance, s'est effondrée, passant de 17 000 tonnes en 1975 à 300 tonnes en 2008. La récolte des régimes de noix de palme a été de 41 341 tonnes en 2008. La production respective d'huile de palme brute et d'huile raffinée était respectivement de 4 100 et 8 813 tonnes en 2008, exclusivement destinée au marché local. La production de canne à sucre en 2009 a été de 26 900 tonnes, en légère hausse par rapport à 2007 (25 932 t) et 2008 (25 000 t). Près de 90 % du sucre produit est destiné au marché national et le reste est exporté vers le Cameroun et Sao Tomé et Príncipe.

En ce qui concerne les fonctions écologiques, la faune et les micro-organismes présents dans le sol, ainsi que les racines des plantes, notamment des arbres, assurent le cycle des nutriments. Les insectes pollinisateurs contribuent à la fécondation croisée des plantes cultivées. Enfin, les fonctions écologiques plus générales résultent des interactions entre espèces et entre les espèces et l'environnement, comme notamment l'entretien de la fertilité du sol et de la qualité de l'eau et la régulation des climats.

g.3. Principales pressions exercées sur la biodiversité et facteurs de changement (directs et indirects) dans la diversité biologique

En raison de sa faible population, les pressions sur la biodiversité sont relativement faibles. Durant plusieurs décennies, les écosystèmes gabonais ont fait l'objet de dégradations diverses, engendrant de fait la perturbation de ces écosystèmes ainsi qu'une érosion des ressources biologiques qu'ils abritent. Plusieurs dangers compromettent la pérennité de la riche diversité biologique des écosystèmes.

L'exploitation forestière

L'abattage, sélectif ou pas, a des effets dommageables sur la structure des forêts, tant au niveau de la canopée que du sous-bois. On estime que l'exploitation forestière provoque une perte d'environ 10 % de la canopée, mais que jusqu'à 50 % de cette canopée peut être affectée car plusieurs arbres sont souvent endommagés ou détruits lors de travaux d'approche et d'abattage d'un seul arbre (Collomb *et al.*, 2000). L'exploitation forestière a également des effets sur la répartition de la faune. La destruction ou la raréfaction d'arbres fruitiers a des impacts certains sur les populations d'oiseaux ou de mammifères. Les populations de chimpanzés (*Pan troglodytes*), colobes noirs (*Colobus satanas*) et mangabés à joues blanches (*Lophocebus albigena*) régressent dans les zones exploitées, le chimpanzé semblant être le plus sensible aux perturbations engendrées par l'exploitation (Vandeweghe, 2011b).

L'exploitation forestière représente également une vraie menace à la survie de la faune sauvage, du fait que les chasseurs de viande de brousse utilisent tout autant les routes récentes que les anciennes pistes abandonnées pour atteindre les régions isolées.

La déforestation

La dynamique de déforestation reste relativement faible, avec un taux de 0,09 % par an, pour une moyenne régionale annuelle de 0,21 % (Etat des forêts, 2006). Outre l'exploitation forestière, les autres principales causes de la déforestation sont les activités agricoles (agriculture vivrière essentiellement sur brûlis), les activités pétrolières, minières, l'urbanisation et le développement des infrastructures.

L'agro-industrie est aussi responsable de la destruction de plusieurs hectares de forêts et de la perte de la biodiversité, dans la mesure où les plantations de rente mises en place sont monospécifiques (palmiers, hévéa).

La destruction et dégradation des habitats

La déforestation conduit généralement à la destruction et à la dégradation des habitats entraînant la disparition de certaines espèces inféodées aux forêts (effet lisière, par exemple, sur des populations d'oiseaux).

La chasse et la viande de brousse

L'attachement culturel à la viande de brousse, tant des ruraux gabonais que des citadins, est très marqué: une étude a estimé la consommation annuelle à 17,2 kg/personne (Steel, 1994). La chasse commerciale pour le ravitaillement des villes est bien plus destructrice. Cette chasse est bien souvent illégale, car elle touche principalement des espèces protégées et est pratiquée dans des zones ayant un statut de protection. Aussi s'intensifie-t-elle en raison de l'existence et de la multiplicité des pistes et des routes créées pour l'exploitation forestière.

L'exploration et l'exploitation pétrolières

L'activité pétrolière a un impact sur l'ensemble du bassin côtier gabonais. Les forages d'exploration contribuent à la destruction des habitats naturels, tels les alevinières (mangroves, herbiers marins) ou les frayères. Autre impact primaire causé par l'exploitation pétrolière, la pollution chronique ou ponctuelle qui affecte l'air (réinjection de gaz dans l'atmosphère), l'eau et les sols, en raison de la mauvaise gestion des rejets liquides, des déchets solides et des déversements accidentels. Outre les effets de serre, le torchage de gaz naturel fait peser des menaces sur la faune ailée : les torchères, allumées en permanence, attirent et grillent aussi bien de nombreux insectes (coléoptères, sphingidés) que des oiseaux, parmi lesquels des migrateurs (Lahm et Tezi, 2006 ; Van de weghe , 2007).

Des dépôts d'hydrocarbures fragilisent sporadiquement l'écosystème côtier gabonais, menaçant en mer microorganismes, invertébrés (plancton, mollusques, crustacés, ...), poissons, tortues et mammifères marins. En pleine période de ponte des tortues marines, ces pollutions constituent un problème sérieux pour la protection et la préservation de ces espèces menacées.

L'activité pétrolière génère également des impacts indirects, tout aussi préoccupants et insidieux que les principaux impacts primaires énumérés ci-dessus.

L'exploration et l'exploitation minières

L'exploitation minière au Gabon n'est pas sans conséquence sur la diversité biologique. En effet, bien qu'arrêtée depuis plus d'une dizaine d'années, l'exploitation d'uranium gabonais par la COMUF (Compagnie des Mines d'Uranium de Franceville) a laissé des impacts toujours visibles (contamination de la faune par la radioactivité).

Les déchets miniers de l'exploitation du manganèse par la COMILOG (Compagnie Minière de l'Ogooué) sont déversés dans la rivière Moulili affectant ainsi la biodiversité aquatique.

Les pressions sur les ressources halieutiques

La pêche par le chalutage met en pression continue les mêmes zones de chalutage, avec des incidences notoires sur la composition spécifique et en âge, donc le potentiel reproducteur des stocks. La surpêche contribue également à accroître la vulnérabilité et la perte des milieux aquatiques. Les prises de crevettes ont, par exemple, enregistré une baisse de l'ordre de 80 %, seulement après six ans d'exploitation, alors que jusqu'en 1980, ces crustacés recouvraient 20 % de la surface du plateau continental (DGPA).

L'exploitation destructrice des fonds marins est aussi un facteur perturbateur des stocks et des niveaux de reconstruction des ressources halieutiques. L'utilisation d'ichtyotoxiques comme la roténone, de filets en crin ou aux mailles non réglementées, n'épargnent pas les espèces juvéniles et sont autant de menaces pour la biodiversité marine et côtière.

L'érosion côtière

Les taux d'érosion de la façade maritime sont tels que la tendance générale du littoral gabonais est au recul des plages d'une moyenne de plusieurs mètres. Dans la région de Port-Gentil, un taux de recul du trait de côte d'environ 1 m par an a été observé dans les années 90. Même si la façade maritime est fortement sujette à l'érosion naturelle et au processus de sédimentation, cette érosion a néanmoins été intensifiée par les activités humaines (exploitation de sable sur les plages, destruction du couvert végétal, industrialisation de la zone côtière et constructions anarchiques sur le littoral).

Les impacts de l'extraction anarchique de sable au voisinage de la côte sur l'écosystème marin sont divers : déséquilibre localement du plan sédimentaire, avec une modification de la morphologie du littoral et du paysage côtier (éboulements de falaises, réduction ou disparition des plages, ...), dégradation des bancs d'algues qui stabilisent les sédiments et servent d'habitats à divers poissons, etc.

Au Cap Esterias et à la Sablière, l'extraction intensive de sable a accéléré l'avancée de la mer sur la plateforme continentale, menaçant les habitations situées le long du littoral.

Les maladies

Les maladies, notamment les épidémies de la fièvre hémorragiques à Ebola, constituent des menaces vraies ou potentielles sur la faune sauvage. Les quatre épidémies qu'a connues le Gabon, dont deux dans le Parc National de Minkebe, ont fortement contribué au déclin des populations de singe au Gabon (Walsh *et al.*, 2003. D'où le classement, dès 2007, du gorille des plaines de l'Ouest comme espèce en danger de manière critique sur la liste rouge UICN des espèces menacées (UICN 2008, CR A4cde).

Les espèces invasives

A ce jour, les espèces végétales exotiques présentes au Gabon semblent "inoffensives", à l'exemple de l'arbuste *Lantana camara*, de l'astérocée *Thittonia diversifolia* ou de la pervenche de Madagascar *Lochnera rosea*, qui causent pourtant d'énormes dégâts ailleurs. Néanmoins, certaines espèces parviennent à supplanter la végétation naturelle ; ainsi, le littoral gabonais est envahi par le cocotier *Cocos nucifera*, venu du Pacifique, et le badamier *Terminalia catappa*, originaire d'Inde. Actuellement, leur dispersion n'est pas préoccupante, mais il conviendrait de surveiller la propagation de ces végétaux.

La fourmi rouge *Wasmannia auropunctata* ou petite fourmi de feu est l'exemple type d'espèce invasive animale, qui cause des dégâts importants à la faune indigène gabonaise. Les régions, qui ont été infestées pendant plus de 10 années, ont perdu approximativement 95 % de leurs fourmis natives (Walker, 2006). *Wasmannia auropunctata* s'attaque aussi à la faune sauvage, des invertébrés jusqu'aux vertébrés, causant des lésions cornéennes chez certains animaux sauvages et domestiques (Walsh *et al.*, 2004) Chez l'homme, elle provoque des piqûres très douloureuses, accompagnées de réactions cutanées caractéristiques avec de fortes démangeaisons.

h. Mesures prises pour renforcer l'application de la Convention

h.1. Mise en œuvre de la SPANB

Actions prises pour renforcer l'application de la convention :

- information et sensibilisation des populations et des administrations déconcentrées à travers le pays sur la prise en compte et l'importance de la biodiversité ;
- implications des ONG, particulièrement celles des peuples autochtones dans la mise en œuvre de la stratégie ;
- sensibilisation des parlementaires sur la nécessité de prendre des mesures pour favoriser la protection de la biodiversité et de mieux contrôler les ressources génétiques ;
- réalisation d'inventaires sur différents sites RAMSAR ;
- réalisation de diagnostic socio-économique sur les sites RAMSAR pour comprendre le rapport de l'homme à son environnement ;
- ateliers de formation et de sensibilisation des parties prenantes, notamment sur la question des Ressources Génétiques ;
- mise en œuvre d'un plan d'actions de lutte contre le braconnage

h.2. Ensemble de mesures prises pour contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 :

- décision de classer 45% de l'espace marin en 11 réserves aquatiques et 9 parcs marins ;
- classement d'un dixième site RAMSAR : le bas Ogooué ;
- la redéfinition en 2018 d'une stratégie nationale de gestion des conflits homme-faune, à mettre en œuvre sur une période de 5 ans
- équipement des éléphants de forêt de colliers GPS (au 25 juin 2018, 18 éléphants en sont déjà équipés, ANPN).

h.3. Mécanismes de soutien à la mise en œuvre au niveau national (législation, financement, renforcement des capacités, coordination, intégration, etc.) :

- nouveau code de l'environnement (loi 007/2014 1 aout 2014 relative à la protection de l'environnement) ;
- loi d'orientation du développement durable (002/2014 du 1 aout 2014) ;
- nouveaux codes minier et des hydrocarbures ainsi que le projet du code forestier intégrant les préoccupations de la conservation de la biodiversité ;
- existence d'un code de l'agriculture et d'un code des pêches pour encadrer les différentes activités issues de ces secteurs ;
- projet de paiement pour service environnementaux (PSE) terminé. En attente de mise en œuvre ;
- élaboration systématique des études d'impact environnemental et social et des études de dangers pour certains secteurs d'activités (mines, pétrole agriculture, forêts, etc.) ;
- arrêté n000937/MEFEDD/SG/DGFAP instituant le plan de protection de la faune dans les concessions forestières, agroindustrielles, minières et pétrolières en république gabonaise ;
- promotion de la certification FSC des entreprises dans le secteur forestier ;
- cartographie et suivi de l'intégrité des zones de hautes valeurs de conservation (HVC).

h.4. Mécanismes de suivi et d'examen de la mise en œuvre :

- suivi des PGES;
- suivi des prescriptions techniques des EIES ainsi que des études de dangers ;
- lutte anti-braconnage ;
- exploitation forestière à faible impact ;
- formation des éco-gardes pour une surveillance accrue des écosystèmes ;
- missions d'inspection ou de contrôle.